Nations Unies

S/PV.7269



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7269e séance

Vendredi 19 septembre 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Power	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme Bishop
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lamek
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Asselborn
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

14-54148 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux ministres présents à la présente séance. Leur participation témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, du Canada, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Pays-Bas et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Mercredi, deux mois s'étaient écoulés depuis l'épouvantable accident du vol MH17, causant la mort de 298 personnes au milieu d'un conflit avec lequel elles n'avaient rien à voir. Nous gardons ce jour bien présent à l'esprit. Aujourd'hui, conformément à la résolution 2166 (2014), j'informerai le Conseil de la progression de l'enquête sur cet accident depuis le dernier compte rendu fait au Conseil par le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, le 18 août.

Au nom du Secrétaire général, je voudrais tout d'abord reconnaître le rôle décisif joué par les Pays-Bas dans la direction de l'enquête. L'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Indonésie, l'Italie, la Malaisie, le Royaume-Uni, l'Ukraine, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Agence européenne de la sécurité aérienne contribuent aussi beaucoup à cette enquête. Comme l'a dit le 9 septembre le Président du Conseil de l'OACI, Olumuyiwa Benard Aliu, nous sommes

> « encouragé[s] de constater que l'enquête sur l'accident du vol MH17 est en bonne voie avec la coopération productive de représentants internationaux accrédités ».

Le 9 septembre, le Conseil néerlandais de la sûreté a remis son rapport préliminaire sur l'enquête concernant l'accident du vol MH17 à l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'ONU ne doute pas que l'enquête internationale dirigée par les Pays-Bas a été menée conformément à l'annexe 13 à la Convention relative à l'aviation civile internationale : Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation.

Le rapport contient les premières constatations basées sur diverses sources, notamment l'enregistreur phonique et l'enregistreur de paramètres, les données relatives au contrôle du trafic aérien, ainsi que les images radar et satellite. Certes, il s'agit d'un rapport préliminaire, mais il affirme que le vol MH17 s'est disloqué au-dessus de l'Ukraine après la pénétration dans l'appareil d'un nombre important « d'objets propulsés à haute énergie provenant de l'extérieur de l'appareil ». Le rapport souligne que l'aéronef était en « état de navigabilité », et que rien n'indiquait que l'avion présentait de quelconques problèmes techniques ou d'exploitation. L'équipage disposait des licences requises et aucune erreur humaine n'a été signalée. Enfin, aucun message de détresse n'a été reçu.

Quant au rapatriement des victimes, 225 ont désormais été identifiées et le processus d'identification se poursuit. Selon nos informations, les enquêteurs internationaux tenteront de nouveau d'accéder au site de l'accident, à la fois pour assurer le rapatriement des dépouilles qui y sont toujours et pour continuer de collecter les preuves physiques nécessaires à l'achèvement du rapport technique. Bien que, jusqu'ici, le cessez-le-feu dans le sud-est de l'Ukraine soit globalement respecté, ce qui contribue à une nette désescalade sur le terrain, les conditions ne permettent toujours pas aux enquêteurs de bénéficier d'un accès total et sans entrave au site.

Le Secrétaire général appelle encore une fois tous ceux qui sont en mesure d'exercer une influence sur la situation à s'y employer immédiatement, de manière à créer un environnement sécuritaire favorable aux enquêteurs. L'hiver sera bientôt là en Ukraine, et il sera alors quasi impossible de recouvrer les dernières dépouilles ou de collecter d'autres éléments de preuve. Comme l'affirme le communiqué de presse du 9 septembre,

« L'OACI continuera d'apporter son plein appui aux Pays-Bas, par le biais de son équipe internationale, tandis que nous attendons les conclusions et les recommandations qui figureront à terme dans le rapport final. »

Conformément au paragraphe 3.1 de l'annexe 13 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, et comme l'indique clairement le rapport préliminaire du Conseil néerlandais de la sûreté, la présente enquête sur le vol MH17 « a pour seul objectif la prévention de futurs accidents ou incidents de même nature ». Comment mieux insister sur la nécessité d'une telle prévention qu'en mentionnant le fait que, selon les données radar, trois autres appareils commerciaux se trouvaient dans la même zone de contrôle que le MH17 lorsqu'il a été touché?

Le 29 juillet, l'OACI a mis sur pied une Équipe spéciale sur les risques encourus par l'aviation civile en zone de conflit (TF RCZ), laquelle s'est réunie deux fois à ce jour. La TF RCZ se réunira de nouveau en décembre pour son prochain cycle d'entretiens. L'une des tâches recommandées par la TF RCZ est de se rapprocher d'autres organes de l'ONU afin d'identifier les moyens de recueillir des informations relatives à l'évaluation des risques. En février 2015, l'OACI va également organiser, avec la totalité de ses 191 États membres, une conférence de haut niveau consacrée à la sécurité.

Honorons la mémoire des victimes et consolons leurs familles en faisant en sorte que quelque chose de semblable n'arrive jamais plus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

M. Timmermans (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le 17 juillet, la destruction du vol MH17 a causé la mort de 298 innocents. Leurs vies ont été brutalement interrompues au-dessus du territoire ukrainien – 298 innocents venant de 11 pays et de quatre continents. Nous adressons nos pensées et nos prières à ceux qui ont perdu des êtres chers. Quatre jours plus tard, j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.7221). Ce jour-là, le Conseil a adopté la résolution 2166 (2014) à l'unanimité. Nous lui en restons reconnaissants, et nous apprécions également l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de rendre compte au Conseil de l'évolution de la situation, deux mois et deux jours après cette indicible tragédie.

Nous restons pleinement déterminés à mener à terme le rapatriement des dépouilles et des effets personnels des victimes et à faciliter l'enquête sur la cause de l'accident. Nous continuons à consacrer tous nos efforts à faire en sorte que justice soit rendue aux victimes et leurs proches. Nous n'aurons de cesse que les responsables de ce crime odieux aient répondu de leurs actes.

Je voudrais rappeler ici le paragraphe 3 du mémorandum d'accord entre les Pays-Bas et l'Ukraine, dans lequel nous convenons que :

« Les Pays-Bas seront chargés de coordonner l'enquête sur les circonstances de l'accident et de mener l'enquête conformément aux dispositions du chapitre 5 de l'annexe 13 à la Convention de Chicago. Les Pays-Bas veilleront à la participation des autres parties concernées, en particulier celle de l'Ukraine, État d'occurrence, de la Malaisie, État d'immatriculation, des États-Unis d'Amérique, État de construction, et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Les Pays-Bas distribueront le rapport et ses conclusions aux États concernés. L'Ukraine utilisera tous les moyens à sa disposition pour faciliter l'enquête. »

Je tiens à remercier les pays qui ont activement appuyé la mise en œuvre de la résolution 2166 (2014). Travailler avec eux a été un privilège, et je rends hommage à leur grand professionnalisme, et en particulier à l'humanité des efforts consentis – une humanité immense. Nous apprécions tout particulièrement les efforts inlassables que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déploie sur le terrain dans des conditions très, très difficiles. Nous avons le plus grand respect pour le travail accompli par les équipes de secours, composées initialement par de très courageux Ukrainiens, rejoints ensuite par une équipe mixte d'experts légistes malaisiens, australiens et néerlandais.

Malheureusement, les opérations de secours et d'enquête sur le site ont dû être interrompues le 6 août du fait d'une détérioration des conditions de sécurité. Nous sommes déterminés à mener ce travail à terme dès que la situation sécuritaire nous le permettra. J'appelle toutes les parties prenantes à garantir un accès au site immédiat et sûr. Nous comptons sur elles pour rendre possible l'application pleine et entière de la résolution 2166 (2014).

Pour les Pays-Bas, la première priorité était et reste de faire en sorte que les dépouilles des victimes et leurs effets personnels soient rapatriés. À ce jour, 225 des 298 victimes ont été identifiées dans le cadre d'un processus d'identification qui se poursuit. Ce travail extrêmement difficile est accompli par des experts provenant de 11 pays différents. Ils méritent notre plus profond respect. La plupart des dépouilles ont été recouvrées, mais nous avons le devoir de veiller à ce que toutes les dépouilles et leurs effets personnels soient rapatriés. Nous continuerons de coopérer de manière intensive avec tous les pays et les organisations internationales concernés pour y parvenir.

Conformément aux dispositions de la résolution 2166 (2014), une enquête approfondie sur les causes de l'accident est en cours. Au titre de l'accord signé avec l'Ukraine, le Conseil néerlandais de la sûreté, organisme indépendant, a pris la tête de ladite enquête, en coopération étroite avec les autres pays concernés, ainsi qu'avec l'ONU et l'OACI. Il a structuré l'enquête en complète conformité avec le droit et les règlements internationaux, en particulier l'annexe 13 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, qui énonce les règles à suivre. Conformément à ces conditions, les pays suivants contribuent à l'équipe internationale d'enquête : l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, la France, l'Indonésie, l'Italie, la Malaisie, le Royaume-Uni, la Russie et l'Ukraine. L'OACI et l'Agence européenne de la sécurité aérienne contribuent également à l'enquête.

Le Conseil de la sûreté est attaché à la transparence et tiendra compte de toutes les informations pertinentes. Je tiens à souligner la nature indépendante du Conseil : ni le Gouvernement néerlandais, ni aucun autre gouvernement n'exercent un quelconque contrôle ou influence sur ses travaux, ses conclusions et ses recommandations. Mon gouvernement entend établir la vérité, rien que la vérité. La pleine indépendance du Conseil néerlandais de la sûreté est le meilleur moyen qui soit pour ce faire.

Conformément au paragraphe 7.1 de l'annexe 13 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, un rapport préliminaire a été présenté par le Conseil de la sûreté le 9 septembre. Il fournit un aperçu des faits préliminaires, à titre provisoire. Ce rapport a été envoyé pour examen à l'OACI. Le Président du Conseil de l'OACI, M. Aliu, a fait observer que cette dernière trouvait encourageant que l'enquête sur l'accident du MH17 se poursuive avec la collaboration fructueuse des représentants internationaux accrédités. L'OACI continuera d'apporter son plein soutien aux Pays-Bas, conjointement avec son équipe internationale, dans l'attente des conclusions et des recommandations que contiendra le rapport final sur l'accident.

En ce qui concerne le rapport final, ainsi que le prévoit également l'annexe 13 de la Convention, un examen plus approfondi des données disponibles, y compris celles qui ont été déduites à partir des dépouilles des victimes, s'avère nécessaire. Comme l'indique le rapport préliminaire, même si des enquêtes supplémentaires sur le site de l'épave seraient préférables, il est possible de procéder à une enquête efficace sur la base des autres sources disponibles et de publier un rapport final. Le rapport final devrait paraître à l'été prochain.

Les Pays-Bas demeurent toujours pleinement résolus à traduire en justice les responsables de cet acte odieux. Le Service du Procureur général des Pays-Bas a ouvert une enquête pénale, la plus importante de l'histoire des Pays-Bas. Le Service du Procureur général a mis en place une étroite coopération avec les diverses autorités chargées des enquêtes et poursuites nationales dans tous les autres pays touchés par la tragédie. Nous partageons tous le même objectif : les responsables doivent être traduits en justice. Mon gouvernement a été informé par le Service du Procureur général que l'enquête était complexe, mais que l'on progressait.

Pour chacun des volets relatifs à l'accident survenu à l'avion assurant le vol MH17 – la récupération, l'enquête et l'établissement des responsabilités –, il demeure de la plus haute importance que l'on puisse accéder en sécurité au site dans les plus brefs délais. Nous avons déployé du personnel en Ukraine pour qu'il puisse se rendre sur les lieux de l'épave dès que les conditions de sécurité seront suffisamment stables. Nous entretenons un dialogue constant sur cette question avec la Malaisie et l'Australie. Nous sommes conscients de la responsabilité que nous avons assumée. Nous ferons tout ce qui est nécessaire pour honorer cette responsabilité. Nous ne décevrons pas le Conseil.

Je terminerai sur les mêmes mots que ceux que j'ai utilisés la dernière fois que j'ai pris la parole devant le Conseil. Mon pays n'aura de cesse que tous les faits soient établis et que justice soit faite.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance, à l'initiative de la Fédération de Russie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint de son exposé et adresser des remerciements tout particuliers au Ministre néerlandais des affaires étrangères, dont le pays a pris la tête des travaux d'enquête sur le tragique incident survenu en Ukraine le 17 juillet.

Il me semble que la déclaration du Ministre, et en particulier ses mots de remerciements à l'attention des habitants de la localité, qui, sans transition, se sont retrouvés le 17 juillet dans cette situation tragique, revêt une importance toute particulière. Nous nous souvenons en effet que, dans les jours qui ont suivi cet accident, beaucoup de critiques ont été faites à l'endroit des miliciens et des habitants de la région, mais on s'est rendu compte par la suite qu'ils avaient fait un travail très utile, comme l'a reconnu dans sa déclaration du 6 août le Premier Ministre néerlandais.

Le 21 juillet, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2166 (2014) autorisant une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur l'accident de l'avion de la ligne MH17 de la Malaysia Airlines en Ukraine, qui s'est soldé par la mort de 298 personnes. L'ampleur de la catastrophe, ses ramifications et ses conséquences politiques, ainsi que les dispositions de la résolution portant sur le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité dans les dispositifs politiques devant accompagner l'enquête, tout cela exige que le Conseil continue d'assurer le suivi de cette question. La résolution 2166 (2014) énonce les modalités de la conduite d'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante. Ce document stipule que l'ONU doit prendre part à ce processus, ce qui est essentiel pour garantir un processus international véritablement impartial, et un haut niveau de transparence en ce qui concerne l'organisation de l'enquête.

Nous estimons que le Conseil a un rôle important à jouer dans le règlement d'un certain nombre de questions épineuses énoncées dans la résolution, faute de quoi une enquête sur l'état de la situation dans le sud-est de l'Ukraine ne pourra pas être effectuée. Il faut notamment amener toutes les parties à cesser toute activité militaire dans la zone où l'avion s'est écrasé, mettre un terme à toutes les activités de nature à menacer l'intégrité du lieu de l'accident, ménager au personnel international un accès immédiat et sûr au site de la catastrophe et appuyer le rôle de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), afin que l'enquête repose sur les principes appliqués par l'aviation civile internationale et les règles et normes de l'OACI.

Dans la résolution 2166 (2014) du Conseil de sécurité, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de déterminer les options possibles pour l'appui de l'Organisation à cette enquête et de lui faire rapport sur les faits nouveaux pertinents. Il est regrettable qu'à ce jour, nous n'ayons pas vu le moindre signe de ces recommandations ou la moindre velléité du Secrétariat de prendre une initiative visant à apporter un concours à l'enquête internationale. Il nous semble important que le Secrétaire général examine et évalue l'état de la question concernant les points que je viens de citer et fasse rapport au Conseil à cet égard, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption de mesures supplémentaires aux fins de faciliter l'enquête. Il faudra peut-être envisager de créer un poste de représentant spécial du Secrétaire général sur la question et d'autoriser une mission pertinente sur le site de la catastrophe, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'état de l'enquête revêt une importance particulière s'agissant de la participation des Nations Unies. Le rapport préliminaire établi par le Conseil néerlandais de la sûreté ne contient guère d'informations, et aucune donnée concluante sur les circonstances de la catastrophe. Il ne comporte pas la moindre référence à la résolution 2166 (2014). La transparence promise est absente. L'enquête, semble-t-il, a été confiée à un petit groupe de pays. Le processus a été émaillé de retards et de reports et ce n'est qu'à la fin d'août que le détail du contenu des enregistrements du contrôle aérien a été communiqué. Bien des questions se posent quant à la conformité aux normes de l'OACI. Le rapport ne dit rien sur les travaux effectués par l'armée ukrainienne, sur les enregistrements des forces armées que possèdent les contrôleurs, ou sur le déploiement du système de défense anti-aérienne ukrainien le jour de la catastrophe, et il est muet sur la présence possible d'avions de chasse dans la périphérie du couloir aérien suivi par le vol MH17.

Nous sommes également préoccupés de constater une certaine indifférence, dans le rapport, au sujet du problème d'accès au site de l'accident et de l'épave de l'avion. Or il s'agit d'une question prioritaire recouvrant des tâches d'importance, et même des tâches urgentes. L'étude du lieu, de l'appareil et des débris de l'épave pourrait permettre de fournir la clef des circonstances entourant la chute de l'avion assurant le vol MH17.

Malheureusement, des expertises très importantes à ce sujet et sur d'autres aspects restent toujours en souffrance. Après la suspension des travaux du groupe d'experts internationaux sur le site de l'accident, le 6 août, des représentants de l'OSCE et des journalistes se sont rendus plusieurs fois sur place. On ne comprend pas ce qui empêche l'équipe de se rendre maintenant à Donetsk, alors qu'un cessez-le-feu est en cours.

Nous ne mettons pas en question le droit souverain de l'État où s'est produit l'événement – l'Ukraine – de définir les détails de l'organisation de l'enquête sur la catastrophe aérienne qui s'est produit dans son espace aérien et de veiller à la confidentialité de l'enquête. Cependant, en application de la résolution 2166 (2014), ce dispositif doit garantir le caractère véritablement international de l'organisation du processus d'enquête et de la participation à ce processus. Il faut que les spécialistes de différents pays prennent part au groupe d'experts internationaux, y compris des ressortissants russes et des représentants du Comité international pour l'aviation, et qu'ils travaillent main dans la main au sein d'une équipe unie disposant d'un accès égal et équitable à tous les éléments nécessaires à la conduite de l'enquête.

De la nécessité d'établir la vérité sur l'incident qui s'est produit dans le ciel ukrainien le 17 juillet découle donc l'impératif de déterminer non seulement les causes de l'accident et ses auteurs, mais également les circonstances politiques qui ont conduit à la catastrophe. Cette tragédie est délibérément utilisée par certains pays pour exacerber les tensions internationales. Immédiatement après cet incident, avant même de recevoir des informations fiables, certains se sont empressés de faire des déclarations publiques, en attribuant la pleine responsabilité de cet incident aux militants. Notre pays a été accusé d'avoir commis de graves violations internationales. Il ne faut pas oublier que c'est cela qui a servi de base à toute une série de sanctions qui ont été imposées à la Russie. Nous estimons qu'il s'agit là d'un acte de guerre de l'information, d'une ingérence flagrante dans l'enquête sur l'accident et d'une tentative politique de préjuger des résultats de l'enquête.

La Fédération de Russie a été le premier et en fait le seul pays à fournir immédiatement et publiquement toutes les informations impartiales dont elle disposait ayant trait à cet accident. Le Ministère russe de la défense et l'Agence fédérale du transport aérien ont non seulement communiqué les informations pertinentes mais ont également présenté une liste de questions auxquelles il fallait trouver réponse pour se faire une idée objective de ce qui s'est passé. Nombre de ces questions ont été posées à la partie ukrainienne.

Malheureusement, la plupart de ces questions, y compris les plus importantes, n'ont pas reçu de réponse objective. Nous sommes convaincus qu'une enquête impartiale et objective permettra de lever toutes ces préoccupations. À de nombreuses reprises, nous avons entendu plusieurs États déclarer qu'ils disposaient d'informations fiables sur ce qui s'est passé, y compris des images satellites de la région où a eu lieu le crash du 17 juillet. Nous leur demandons de rendre publiques ces informations.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Russie continue de réclamer que soit menée une enquête internationale transparente et objective, dans le plein respect des exigences et des normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, afin d'établir la vérité. À notre avis, cet objectif ne peut être atteint que si l'ONU apporte son appui et participe à cette enquête, conformément à la résolution 2166 (2014). Le rapport préliminaire sur les causes de l'accident ne tient pas compte de nos préoccupations, mais soulève plutôt de nouvelles questions. Le Russie est prête à en discuter avec ses partenaires étrangers d'une manière constructive.

Nous avons l'intention d'envoyer la liste des questions à la commission d'enquête et au Secrétaire général. Nous allons la distribuer en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Mme Bishop (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman et le Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Timmermans, de leurs exposés. Au nom de l'Australie, je voudrais exprimer ma profonde gratitude pour le professionnalisme et l'empathie dont les Pays-Bas ont fait preuve face à ce terrible incident. Je remercie tout particulièrement le Ministre Timmermans de l'engagement et de la compassion dont il a personnellement fait montre et le Ministre malaisien des affaires étrangères, M. Anifah Aman, de sa contribution cruciale aux efforts de récupération. Nous saluons leur présence ici aujourd'hui.

Il y a près de deux mois, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2166 (2014) à l'unanimité (voir S/PV.7221). Le vote du Conseil ce jour-là reflétait l'indignation de la communauté internationale face à la destruction d'un avion commercial dans un espace

aérien commercial au-dessus de l'est de l'Ukraine, qui a entraîné la mort des 298 passagers et membres d'équipage. Par l'entremise de la résolution 2166 (2014), nous avons exprimé collectivement notre condamnation face à cet acte horrible et notre détermination à veiller à ce que ses auteurs répondent de leurs actes. Dans la résolution, nous exprimons notre plein appui à une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur cette atrocité, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. Nous avons exigé des groupes armés qui contrôlaient le site de l'accident qu'ils s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre l'intégrité de ces lieux et qu'ils donnent aux services d'enquête habilités plein accès, en toute sécurité et sans entraves aux lieux en question. À cette occasion, j'avais demandé à la Russie d'user de son influence sur ces groupes armés qui contrôlaient le site de l'accident pour y garantir un plein accès et en toute sécurité, afin de permettre la récupération des corps et des effets personnels des victimes et de faciliter les enquêtes.

Quelques jours après le crash de l'avion, conformément aux dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale, l'Ukraine a donné son accord pour que soit menée une enquête dirigée par les Pays-Bas, dans le respect des directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il s'agit d'une enquête indépendante avec une large participation internationale, qui a mis à contribution des experts mis à disposition par l'Australie, la France, l'Allemagne, l'Indonésie, l'Italie, la Malaisie, la Russie, l'Ukraine, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que par l'Agence européenne de la sécurité aérienne et l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Malgré le conflit en cours, l'Ukraine s'est empressée d'apporter son appui aux efforts de recherche sur le site de l'accident, alors que par leurs actions, les séparatistes armés ont entravé et parfois empêché l'accès au site. Grâce aux efforts consentis par l'Ukraine pour s'acquitter de ses obligations au titre de la résolution 2166 (2014), à la fin de juillet, les experts néerlandais, australiens et malaisiens ont pu mener des recherches sur le site de l'accident pendant six jours. Nos experts ont fait un travail remarquable et ont accompli un travail médico-légal exigeant au beau milieu d'une zone de conflit.

Cette équipe internationale, avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a pu accéder à des parties du site de l'accident qui n'avaient pas encore fait l'objet de recherches et ont pu récupérer les dépouilles des victimes et de nombreux effets personnels appartenant aux personnes qui se trouvaient à bord du vol MH17. Ils n'ont pas pu continuer leur travail par la suite parce que les conditions de sécurité sont devenues trop dangereuses et parce que la déstabilisation de l'est de l'Ukraine, de l'extérieur, s'est intensifiée. Toutefois, ces efforts ont permis de collecter des éléments de preuve très utiles permettant de mener une enquête efficace.

Je salue les efforts consentis par le Gouvernement néerlandais pour coordonner les opérations de rapatriement dans la dignité des dépouilles des victimes du vol MH17 vers la base aérienne d'Eindhoven. Cela a réconforté un tant soit peu les familles endeuillées. Je salue le leadership ferme dont a fait preuve le Gouvernement néerlandais dans la conduite de l'enquête criminelle. Les autorités néerlandaises n'ont épargné aucun effort pour identifier les victimes. À la date d'aujourd'hui, le 19 septembre, 225 victimes ont été identifiées par la commission d'identification à La Haye, dont un certain nombre d'Australiens. Des progrès notables ont été accomplis, mais le processus d'identification a été lent étant donné les circonstances de l'accident. Ce n'est pas une consolation pour les familles et les amis des victimes qui se trouvent dans diverses régions du monde, y compris en Australie, qui pleurent toujours leurs proches et n'ont pas encore pu rapatrier leurs corps.

L'Australie salue la publication, le 9 septembre, du rapport préliminaire du Conseil néerlandais de la sûreté. Le premier compte-rendu officiel de la tragédie a été rédigé dans le strict respect des directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le rapport s'appuie sur des données provenant des boîtes noires, ainsi que sur des images satellites et des photos du site de l'accident. Ses conclusions se fondent sur une analyse objective des données disponibles. Cela est vital pour que cette enquête soit menée en toute transparence et de façon responsable. Il s'agit d'un pas en avant pour que soit menée une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante, comme l'exige la résolution 2166 (2014).

Conformément à l'annexe 13 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, le rapport préliminaire n'établit pas les fautes ni les responsabilités en ce qui concerne cet incident. Ce rôle revient à l'enquête pénale multinationale en cours, dirigée par le Service du Procureur général des Pays-Bas. Pour éviter

tout malentendu, je répète que c'est à l'enquête pénale de faire cette détermination.

D'après l'évaluation initiale du Gouvernement australien, l'appareil de la compagnie Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17 a été abattu par un missile sol-air. Le rapport préliminaire n'a pas tiré de conclusions à cet égard mais il ne fait aucun doute que les dommages subis par cet appareil tels que décrits dans le rapport confirment notre opinion. Nous continuons de demander que les enquêteurs internationaux soient autorisés à retourner en toute sécurité sur le site de l'accident, conformément à la résolution 2166 (2014). L'Australie est résolue à retourner sur le site en compagnie de nos partenaires néerlandais et malaisiens, une fois que cela pourra être fait en toute sécurité.

Nous sommes vivement préoccupés par les informations selon lesquelles la sécurité des observateurs de l'OSCE a été gravement compromise au cours d'une mission de surveillance qui avait été récemment autorisée. Les observateurs ont essuyé des tirs alors qu'ils se dirigeaient vers le site et ont par la suite fait l'objet de menaces de violences de la part de groupes armés. Ces incidents montrent qu'il n'est pas toujours sûr de revenir sur le site. J'aimerais être claire. Les conditions de sécurité autour du site et dans une grande partie de l'est de l'Ukraine se sont détériorées à cause de l'appui que la Russie apporte aux groupes séparatistes armés. Cet appui se poursuit. Il doit cesser.

En adoptant la résolution 2166 (2014), le Conseil a demandé à l'unanimité que les responsables de ces atrocités répondent de leurs actes. C'est ce qu'attendent la communauté internationale et par-dessus tout les familles des victimes et c'est ce qui doit se produire.

M. Asselborn (Luxembourg) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, Jeffrey Feltman, pour son exposé. Je remercie mon collègue et ami Frans Timmermans, Ministre néerlandais des affaires étrangères, pour les informations qu'il nous a fournies. Je salue son engagement et celui de Mme Julie Bishop, Ministre australienne des affaires étrangères, et de M. Anifah Aman, Ministre malaisien des affaires étrangères.

En adoptant la résolution 2166 (2014), le Conseil de sécurité a condamné la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines en Ukraine, qui a entraîné, comme nous le savons, la disparition tragique de 298 personnes. Il a exprimé sa profonde sympathie et ses condoléances aux familles des victimes de cette catastrophe. Il est évident que la priorité absolue est allée au rapatriement des dépouilles et à l'identification des victimes. Il est essentiel de poursuivre ce travail pour permettre aux familles et aux amis de toutes les victimes d'avoir des certitudes sur le sort de leurs proches.

Dans la résolution 2166 (2014), le Conseil de sécurité a demandé une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur cet incident, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. La conduite de cette enquête a été déléguée par l'Ukraine aux Pays-Bas. Nous avons pleine confiance dans l'enquête menée par le Conseil néerlandais de la sûreté, en coopération avec des experts internationaux et de l'Organisation de l'aviation civile internationale, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de Chicago. Nous saluons le travail sérieux et indépendant de ce bureau qui a mené à la publication, le 9 septembre dernier, d'un rapport intermédiaire donnant les premiers résultats de l'enquête.

Nous déplorons que les groupes armés illégaux aient entravé l'accès au site du crash dans les jours suivant la tragédie. Cela a fait perdre un temps précieux et rendu l'enquête plus difficile. Nous déplorons également que les travaux des enquêteurs sur le site aient dû être suspendus le 6 août, en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité. Les groupes armés qui contrôlent le site de l'accident et la zone environnante doivent permettre la reprise de l'enquête sans délai, en donnant plein accès aux enquêteurs, en toute sécurité et sans entraves. Il s'agit d'une disposition clef de la résolution 2166 (2014). Il est encourageant de noter quand même que la Russie y tient aussi avec insistance, comme vient de le dire le représentant de la Fédération de Russie, et que par conséquent, elle agit également dans ce sens.

Ceux qui ont abattu le vol MH17, les responsables de cet acte odieux devront en répondre. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme l'a bien souligné le 28 juillet dernier : cet acte pourrait constituer un crime de guerre. Nous saluons l'action des instances judiciaires des pays affectés, qui ont ouvert des enquêtes pénales. Tous les États Membres doivent s'associer pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités dans cette tragédie. Nous le devons aux victimes et à leurs proches, pour que justice leur soit rendue, comme vient de le souligner Frans Timmermans avec beaucoup d'engagement et d'énergie.

Je voudrais conclure en soulignant l'urgence de mettre un terme au conflit en Ukraine. Son bilan en pertes de vies humaines est accablant. Plus de 3 000 personnes sont mortes dans l'est de l'Ukraine depuis le début du conflit. Les atteintes répétées à la souveraineté et à l'intégrité territoriales de l'Ukraine font chaque jour de nouvelles victimes.

La conclusion d'un fragile cessez-le-feu, le 5 septembre dernier, a été un pas dans la bonne direction. Sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les pourparlers se poursuivent au sein du groupe de contact trilatéral, mais il faut maintenant redoubler d'efforts. Nous sommes encouragés par les mesures concrètes prises par le Président et le Gouvernement ukrainiens pour mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris à Minsk. Il est grand temps que les groupes armés illégaux respectent les leurs et se retirent du territoire de l'Ukraine, comme cela a été convenu à Minsk.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Feltman de son exposé.

Nous saluons le travail réalisé par l'équipe internationale d'enquêteurs de l'aviation civile sous conduite néerlandaise, qui a réussi à produire un rapport préliminaire sur les circonstances du crash du vol MH17 en dépit des formidables obstacles qu'elle a rencontrés étant donné la difficulté de la situation sur le plan de la sécurité. Nous sommes persuadés que la poursuite de l'enquête sur le crash nous permettra de reconstituer plus précisément encore les circonstances qui ont mené à la catastrophe et d'aboutir à des conclusions encore plus irréfutables. C'est indispensable pour faire taire les doutes et les conjectures mais aussi, selon nous, pour établir les responsabilités et rendre la justice, comme le prévoient les dispositions de la résolution 2166 (2014).

Surtout, nous invitons les parties à n'épargner aucun effort dans la recherche d'une solution mutuellement acceptable à la crise dans l'est de l'Ukraine. Avec les concessions en faveur de l'autonomie et d'une amnistie accordées par le Président Poroshenko aux séparatistes, nous sommes confiants que les conditions sur le terrain vont suffisamment s'améliorer pour permettre une enquête approfondie, transparente et sans entrave. Ce qu'il faut désormais c'est que toutes les parties concernées fassent preuve de retenue et de persévérance afin de mener le processus à sa conclusion logique. La communauté internationale le doit à la mémoire des victimes de la catastrophe du vol MH17.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé et salue la présence au Conseil de sécurité ce matin des Ministres des affaires étrangères des Pays-Bas, de l'Australie et de la Malaisie.

Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction le rapport préliminaire du Conseil néerlandais de la sûreté en date du 9 septembre et nous voudrions une nouvelle fois renouveler nos plus sincères condoléances aux amis et aux familles de ceux qui ont péri à bord du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Le mois dernier, j'ai eu l'honneur de déposer une gerbe au nom de tous les membres du Conseil de sécurité au mémorial érigé à l'aéroport de Schiphol en mémoire des 298 victimes de la tragédie.

Nous saluons le Conseil néerlandais de la sûreté d'avoir produit un rapport détaillé, professionnel et fondé sur des faits. Bien qu'il s'agisse d'un rapport préliminaire, avec un mandat limité, les conclusions tirées des éléments de preuve sont sans appel. Le rapport écarte toute cause opérationnelle ou technique de l'accident. Les dégâts observés sur la carlingue du vol MH17 correspondent aux dégâts résultant d'un grand nombre de projectiles l'ayant percuté à grande vitesse depuis l'extérieur. Ce constat ne permet qu'une conclusion possible : le vol commercial MH17 de la Malaysia Airlines, qui transportait 283 passagers et 15 membres d'équipage, a été touché par une charge explosive à corps de fragmentation, telle que celles qui équipent traditionnellement les missiles sol-air.

Ni le rapport préliminaire ni le rapport final n'entendent désigner les coupables. Mais nous savons que quelques secondes avant la perte de contact avec le vol MH17, le lancement d'un missile sol-air depuis une zone contrôlée par les séparatistes située dans le sud-est de l'Ukraine a été détecté. Nous savons également, grâce à des conversations interceptées, qu'un chef séparatiste bien connu a été entendu déclarer qu'une faction séparatiste avait abattu un aéronef à l'heure de la disparition du vol MH17. Un autre leader séparatiste a affirmé sur Twitter avoir abattu un avion à peu près au même moment. Nous avons pu voir sur les réseaux sociaux les images d'un système de missiles SA-11 se redirigeant vers la Russie et auquel il manquait au moins un missile, et nous savons également que des combattants séparatistes formés, équipés et armés par la Russie ont abattu plus d'une douzaine d'appareils

ukrainiens au cours des mois qui ont précédé la tragédie du vol MH17.

Moi-même, et d'autres, avons pris la parole au Conseil au sujet de la fourniture par la Russie d'importantes quantités d'armes sophistiquées, notamment des chars, des transports de troupes blindés et de l'artillerie, aux groupes séparatistes en Ukraine. Et il existe des preuves que la Russie entraîne des combattants séparatistes dans un centre au sud-ouest de la Russie, notamment à l'utilisation de systèmes de défense anti-aérienne. La Fédération de Russie assume une lourde responsabilité dans la violence et l'instabilité dans le sud-est de l'Ukraine – responsabilité qui, pour le moins, signifie qu'il y a des questions auxquelles la Russie doit répondre au sujet de la destruction tragique du vol MH17.

Les affirmations largement reprises par la presse nationale russe selon lesquelles l'Ukraine aurait un degré de responsabilité dans l'accident du vol MH17 ne tiennent tout simplement pas. Il ne s'agit que de vaines tentatives de déformer les faits. Nous avons entendu des versions contradictoires sur le vol MH17 : tantôt c'est un avion de chasse ukrainien Su-25 qui l'a abattu, par tir de missile ou d'arme à feu, tantôt le Su-25 se servait du vol MH17 comme d'un écran, et de l'équipage et des passagers comme d'un bouclier humain. Mais les débris de l'avion qui ont été retrouvés ne semblent pas indiquer que l'avion ait été abattu par un missile air-air ou par une arme à feu. Les enregistrements radar indiquent que seuls trois vols commerciaux étaient signalés dans le voisinage du vol MH17 avant ce qui est arrivé, causant son éclatement., Aucun Su-25 n'est visible sur les écrans radar ukrainiens, et les enquêteurs internationaux considèrent ces données comme étant exactes et fiables. Cette version russe des faits relève de la pure fiction.

Les allégations russes quant aux mauvaises intentions des contrôleurs de l'air ukrainiens et les insinuations russes que les enregistrements du contrôle aérien ont été par la suite effacés ne tiennent pas non plus. Il n'y a aucune preuve d'une activité inhabituelle dans la gestion des vols dans cette zone à ce moment, et le rapport préliminaire contient la transcription intégrale des conversations entre le vol MH17 et les contrôleurs aériens ukrainiens. La transcription du côté ukrainien a été pleinement confirmée par les données qui ont été récupérées des boîtes noires.

Nous avons aussi entendu la Russie suggérer que le rapport du Conseil néerlandais de la sûreté n'était pas totalement indépendant ou impartial et qu'il n'a pas tenu compte de l'opinion des enquêteurs russes. Cela aussi est faux. Le Conseil est un organe totalement indépendant. Comme nous l'avons entendu ce matin, il a été assisté dans son enquête par des experts de 12 organisations de l'aviation civile, y compris par des experts russes, et il a été conseillé par l'Organisation de l'aviation civile internationale pour veiller à ce que son rapport soit pleinement conforme aux normes internationales et aux pratiques recommandées.

Le Conseil néerlandais de la sûreté a signalé dans son rapport des points particuliers qui nécessitent une analyse plus approfondie pour que cette importante enquête puisse aller de l'avant. Cela nécessitera un accès plein et sans entraves au site du crash, comme exigé par le Conseil dans sa résolution 2166 (2014). Cela est aussi nécessaire pour l'enquête pénale menée séparément, qui déterminera la culpabilité et garantira la reddition des comptes. Tirer sur des observateurs de l'OSCE, comme cela s'est fait le week-end dernier près du site du crash, ne crée par les conditions d'une reprise de l'enquête sur les causes de l'accident du vol MH17 et sur ses auteurs.

Si la Fédération de Russie partage le vœu de la communauté internationale de voir des progrès réalisés pour ce qui est tant du rapport final du Conseil néerlandais de la sûreté que de l'application de la résolution 2166 (2014), alors nous leur demandons de faire en sorte que les séparatistes autorisent immédiatement un accès plein et sécurisé au site du crash.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé et nous apprécions le travail que le Secrétaire général continue d'accomplir pour établir les faits entourant la chute du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Nous nous félicitons aussi du travail mené par le Conseil néerlandais de la sûreté, ainsi que des inestimables contributions de tous les pays qui ont fourni des experts aux fins de l'enquête.

Deux mois après le crash de l'appareil, ma délégation réaffirme le message sans équivoque de la résolution 2166 (2014), qui souligne qu'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante doit être menée conformément au droit international. Le Chili note que les dispositions prises par le Conseil de sécurité commencent à produire leurs premiers fruits avec la publication du rapport préliminaire. Ne nous limitant pas à souligner ses conclusions, nous exhortons le Conseil à continue de recueillir d'autres éléments d'information qui lui permettent d'établir la

vérité sur ce qui est arrivé le 17 juillet. En particulier, nous avons besoin de savoir quel type de projectile a frappé l'appareil de la Malaysia Airlines et quelles sont ses caractéristiques pour pouvoir procéder au traçage de l'objet et dire une fois pour toute qui est responsable de cette odieuse attaque contre des civils. Nous espérons aussi que le Conseil restera saisi de la question.

Nous apprécions que les mesures législatives adoptées par l'Ukraine dans le cadre du dialogue avec les groupes séparatistes de l'est et le cessez-le-feu n'incluent pas une amnistie pour les responsables de la catastrophe du vol MH17. Les membres des familles des victimes ont le droit de connaître la vérité. Une fois encore, nous prions instamment tous les États, conformément aux obligations qu'ils ont contractées au titre du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de coopérer activement avec les autorités compétentes.

Une fois de plus, nous renouvelons notre appel à continuer de coopérer dans le développement de l'enquête. En particulier, nous appelons les parties impliquées dans le conflit en Ukraine à autoriser aux enquêteurs un accès sans entraves au site du crash et à y assurer leur sécurité – aussi longtemps que cela sera nécessaire – afin qu'ils puissent poursuivre et approfondir leur enquête. Nous espérons que le cessez-le-feu entre le Gouvernement ukrainien et les groupes armés qui contrôlent la zone où s'est produite la catastrophe créera les conditions nécessaires pour la poursuite de l'enquête.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous aimerions sincèrement remercier le Secrétaire général adjoint Jeffrey Feltman de son précieux exposé sur le rapport préliminaire sur le crash du vol MH17. Nous voulons aussi souhaiter la bienvenue parmi nous à la présente séance à M. Franciscus Timmermans, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, et le remercier de son précieux exposé.

La Jordanie voudrait exprimer ses remerciements aux autorités néerlandaises pour les efforts qu'elles déploient dans le cadre de l'enquête sur l'incident du vol MH17 au-dessus de l'est de l'Ukraine et pour la publication du rapport préliminaire sur l'incident. Les conclusions techniques de l'enquête montrent clairement que l'appareil a été visé de l'extérieur par un projectile et qu'il faut approfondir l'enquête pour savoir qui est la partie responsable du tir du projectile, quelles sont les raisons qui l'ont poussé à le faire, et si l'acte était planifié ou accidentel. Il reste encore de nombreuses autres questions auxquelles il faut répondre. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de poursuivre l'enquête afin de tirer les conclusions finales et d'élaborer le rapport final.

À cet égard, nous exhortons l'ensemble des parties à coopérer et à autoriser un accès sans entraves au site du crash de l'appareil afin d'identifier la partie responsable de cet incident, pour qu'elle réponde de son acte criminel devant la justice internationale. Il faut que nous accordions tous la priorité à cette question, car toute négligence aurait des conséquences tragiques pour la sécurité et la sûreté de l'aviation civile et encouragerait le ciblage des appareils dans différentes régions du monde. L'enquête est une question juridique qui ne doit pas être perçue ou traitée de façon à ce qu'une partie quelconque en tire des avantages politiques.

La Jordanie se félicite de ce qu'on soit parvenu à un cessez-le-feu au cours de la réunion du groupe de contact à Minsk, le 5 septembre, et en particulier de ses dispositions concernant la nécessité de poursuivre un dialogue national global, la libération de tous les prisonniers, le retrait des groupes armés illégitimes et leur désarmement. À cet égard, nous exhortons tous les groupes armés à respecter les conditions du cessez-le-feu et l'arrêt de la violence, et à faire preuve de crédibilité dans la mise en œuvre de ses dispositions. Nous voudrions aussi réaffirmer le droit de l'Ukraine de protéger sa souveraineté, son intégrité territoriale et sa stabilité.

Nous voudrions souligner encore une fois l'importance d'un règlement politique et diplomatique à la crise. Nous ne croyons pas qu'une solution militaire soit le moyen de rétablir la paix et la sécurité. Au contraire, cela entraînerait des destructions, des divisions, la désintégration de la société et l'exacerbation de la situation politique, économique et humanitaire en Ukraine. Garantir les droits de tous les citoyens de l'Ukraine, y compris les droits des minorités, est le seul moyen de sortir honorablement de cette crise.

Nous appelons le Gouvernement ukrainien à trouver une solution durable qui réponde aux demandes légitimes de tous les groupes. Nous appelons toutes les parties à aider l'Ukraine à mettre en œuvre des réformes politiques, juridiques et sociales et à s'attacher à établir un cessez-le-feu durable afin que nous puissions parvenir à une solution durable.

M. Lamek (France) : Je remercie moi aussi M. Feltman pour sa présentation, et je remercie

aussi le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Timmermans, pour son exposé et pour sa participation à nos travaux.

Deux mois ont passé depuis la tragédie du MH17. Le souvenir des victimes, des destins brisés ne s'efface pas. Je réitère aujourd'hui la solidarité de la France avec les proches des victimes dans l'épreuve qu'ils traversent. Nous nous associons à leur deuil et nous leur exprimons notre plein soutien.

Face à cette tragédie, la communauté internationale avait demandé que tout soit mis en œuvre pour faire la lumière sur les circonstances du drame. À travers sa résolution 2166 (2014), le Conseil de sécurité soulignait l'importance de conduire rapidement l'enquête sur les circonstances de cet acte abominable. C'était un premier pas vers l'élucidation du drame, vers l'établissement des responsabilités et l'exigence de justice.

Conformément à la Convention de Chicago sur le trafic aérien, il appartenait à l'Ukraine, avec le concours de tous ceux qui sont concernés par la catastrophe et notamment des experts de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de conduire les travaux de l'enquête internationale. Cette responsabilité, le Gouvernement ukrainien s'en est acquitté avec diligence. L'Ukraine a, dès le 24 juillet, établi un protocole d'accord avec le Gouvernement des Pays-Bas confiant au Conseil néerlandais de la sûreté la charge de conduire l'enquête. L'Ukraine a ensuite accueilli à Kiev l'ensemble des experts internationaux qui proposaient leur concours.

Nous félicitons le Conseil néerlandais pour la qualité du travail d'expertise conduit. Son professionnalisme dans la collecte des informations et son impartialité sont exemplaires. Maintenant nous attendons avec impatience la publication du rapport final. Confiants dans ce processus et les résultats qu'il produira, nous soutenons pleinement l'enquête et nous exhortons toutes les parties à coopérer sans réserve avec les enquêteurs.

Les conclusions de ce rapport préliminaire sont graves. La commission d'enquête exclut l'hypothèse d'une erreur technique, estimant que la dislocation de l'appareil est la conséquence d'un contact avec « un grand nombre de projectiles ». Elle pointe ainsi clairement vers l'hypothèse d'une destruction du vol MH17 par un missile sol-air, confirmant les pires craintes qui avaient déjà été exprimées devant ce Conseil. Un missile sol-air pointé vers un avion civil? Nous aurions à en tirer toutes les conséquences vis-à-vis de ceux qui ont manipulé ce système d'arme, ceux qui ont donné l'ordre de tir, mais aussi ceux qui ont permis qu'un tel armement soit utilisé par des mains criminelles.

La résolution 2166 (2014) exigeait également que tout soit fait pour permettre le travail des enquêteurs. Toutes les parties et tous les États de la région devaient garantir un accès immédiat et sans entrave au site de la catastrophe, aux dépouilles des victimes et aux éléments matériels utiles à l'enquête. Nous sommes hélas loin du compte. Les séparatistes n'ont pas coopéré avec les autorités ukrainiennes dans les recherches. L'accès sûr, immédiat et plein aux enquêteurs n'a pas été octroyé. C'est non seulement une violation de la résolution 2166 (2014), mais aussi de ce qui avait été décidé entre le groupe de contact (l'Ukraine, la Russie, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et les représentants séparatistes eux-mêmes. À preuve, les détachements de sécurité des Pays-Bas, de l'Australie et de la Malaisie, qui devaient se déployer sur le site du crash pour le sécuriser, et qui n'ont pu le faire en raison des entraves posées par les séparatistes. Ce défaut de coopération parle davantage et mieux que tous les discours de propagande des séparatistes et de leurs soutiens.

Cette tragédie, nous l'avions dit, s'est produite sur fond de chaos. Mais ce chaos n'est pas apparu tout seul. Au moment où l'avion a été abattu, les combats dans l'est de l'Ukraine avaient redoublé de violence. Les séparatistes, dont le bras a été armé de manière inconséquente, faisaient régner la terreur et la désolation. Or, tous les responsables d'exactions devront rendre des comptes. Et qu'on ne s'y trompe pas : remettre en cause la qualité du travail accompli par les enquêteurs et les conclusions du rapport préliminaire, ce serait en revenir à des méthodes d'un temps que nous croyons révolues. Nier l'évidence, tordre les faits : autant de vieilles ficelles qui ne trompent plus personne. Autant de manipulations qui nous éloignent du débat digne que nous voulons avoir aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais dire que ce cessez-le-feu appliqué depuis le vendredi 5 septembre doit être respecté. Nous restons vigilants. Mais le silence des armes n'est que le préalable à la mise en œuvre du plan de règlement de la crise ukrainienne. Pour parvenir à une solution de long terme, les discussions au sein du groupe de contact doivent se poursuivre. Le règlement du conflit ne peut passer que par l'arrêt des livraisons d'armes aux séparatistes par la Russie, l'établissement

d'un cessez-le-feu durable et vérifié, le contrôle de la frontière et la poursuite du dialogue politique. La Russie a une responsabilité à ce sujet dont elle ne saurait s'exonérer. Il est essentiel d'avancer rapidement sur ces différents points.

Mme Paik Ji-ah (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour sa présentation. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil de sécurité aux Ministres des affaires étrangères des Pays-Bas, de l'Australie, du Luxembourg et de la Malaisie.

En adoptant la résolution 2166 (2014), après que le vol MH17 de la Malaysia Airlines a été tragiquement abattu, le Conseil de sécurité a affirmé d'une seule voix que ce drame devait faire l'objet d'une enquête. À cet égard, la République de Corée se félicite du rapport préliminaire de l'équipe d'enquête internationale. Nous remercions tout particulièrement le Gouvernement néerlandais, l'Organisation de l'aviation civile internationale et tous les experts internationaux indépendants qui ont mené cette enquête. Nous sommes convaincus de la compétence de ces experts et de leur capacité à s'acquitter de leurs fonctions en toute indépendance.

Une fois de plus, nous saisissons cette occasion pour souligner l'importance d'établir des faits solides et de traduire les responsables en justice. Pour que toute la lumière soit faite sur ce drame, l'équipe d'enquête doit de nouveau pouvoir accéder sans danger au site du crash et finir son travail. Nous espérons également que cette tragédie relancera les efforts collectifs de renforcement du régime actuel de sûreté et de sécurité de l'aviation civile.

À l'approche des élections importantes qui doivent avoir lieu en octobre, nous aimerions réitérer qu'un processus politique inclusif est essentiel à un avenir stable et démocratique pour l'ensemble du peuple ukrainien. À cet égard, nous nous félicitons des mesures progressives prises par le Gouvernement ukrainien pour appliquer les dispositions du protocole de Minsk. Le projet de loi qui accorde un statut spécial à la région de l'est ouvre la voie à un processus politique plus inclusif. Et nous espérons qu'il constituera un point de départ à la désescalade des tensions.

Enfin, nous sommes encouragés par la poursuite des efforts diplomatiques en vue de la stabilisation de l'Ukraine, notamment ceux de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux. Nous encourageons toutes les parties à poursuivre ces efforts dans l'optique d'un règlement politique pacifique.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour son exposé sur la situation en Ukraine, et pour le rapport préliminaire publié par le Conseil néerlandais de la sûreté sur le drame du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Nous remercions également les Pays-Bas et notamment le Ministre des affaires étrangères, M. Franciscus Timmermans, pour son leadership. Nous lui souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité.

L'Argentine s'est portée coauteur de la résolution 2166 (2014) adoptée le 21 juillet, dans laquelle le Conseil de sécurité, soulignant la nécessité d'ouvrir une enquête internationale complète et indépendante sur cet accident, a apprécié les efforts déployés en vue d'ouvrir une enquête internationale. C'est dans ce même esprit que nous nous félicitons de la présentation du rapport préliminaire découlant de l'enquête sur l'incident coordonnée par le Conseil néerlandais de la sûreté, à laquelle ont pris part des experts de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Agence européenne de la sécurité aérienne et des États Membres concernés. Nous prenons note de ses conclusions préliminaires, et nous attendons avec intérêt la présentation du rapport final. Nous espérons que lesdites conclusions nous permettront de déterminer sans équivoque et de manière objective les motifs ayant entraîné la chute de l'avion. Il importe en outre d'établir clairement l'existence de possibles responsabilités pénales pour que, le cas échéant, les responsables répondent de leurs actes devant la justice, dans le plein respect de la loi. Nous réaffirmons que, pour que l'enquête puisse continuer à progresser, il est nécessaire de garantir un accès total, sûr et sans entrave au site de l'accident.

La destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines a eu lieu dans un contexte de combats violents entre les forces du Gouvernement ukrainien et les groupes armés. L'on peut imaginer que si les circonstances avaient été différentes, l'épisode aussi aurait été différent. L'Argentine a réaffirmé à maintes reprises combien elle était préoccupée par la détérioration de la situation de la sécurité et des droits de l'homme dans l'est et le sud de l'Ukraine, ainsi que par les effets de la recrudescence de la violence sur la population civile. Elle a également insisté sur la nécessité de trouver une solution pacifique à la situation difficile que traverse l'Ukraine grâce au dialogue et à

la négociation. C'est pourquoi nous considérons comme une avancée le protocole convenu par le Groupe de contact trilatéral – composé de l'Ukraine, de la Russie et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Toutefois, nous devons reconnaître que nous sommes préoccupés par la fragilité du cessez-le-feu mis en place. Sachant combien il a été difficile de parvenir à cet accord, nous insistons sur le fait qu'il ne saurait y avoir de solution pacifique à la situation difficile qui prévaut en Ukraine par des actes unilatéraux quels qu'ils soient. C'est la raison pour laquelle nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre les mesures convenues dans le protocole. La seule solution possible ne pourra venir que du dialogue et de la négociation, en veillant à respecter scrupuleusement l'indépendance de l'Ukraine dans la gestion de ses affaires internes et à éviter toute rhétorique de confrontation ou toute ingérence dans les affaires intérieures des États, que ce soit sur les plans militaire, politique ou économique. Il est nécessaire que les parties respectent pleinement les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et garantissent le principe de responsabilité pour les violations ou abus commis à leur encontre.

M. Mangaral (Tchad) : Je voudrais féliciter le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour son exposé. Je salue la présence à cette séance des Ministres des affaires étrangères des Pays-Bas, de l'Australie, du Luxembourg et de la Malaisie. Je félicite également l'équipe internationale pour les travaux qu'elle a menés sous la conduite des Pays-Bas et pour l'expertise dont elle a fait montre dans les recherches.

Le Tchad prend note de ce que l'information fournie dans le rapport fait référence à des résultats préliminaires, et que les résultats seront sujets à des modifications lorsqu'il y aura des preuves additionnelles. D'une part, le Tchad salue le processus de recherche et d'identification des corps des victimes, et se félicite que ces recherches soient en cours de finalisation et que les corps puissent être remis à leurs familles afin de recevoir un enterrement digne. D'autre part, concernant l'analyse de l'accident, le rapport indique que les dommages observés dans la partie avant de l'avion semblent indiquer que celui-ci a été pénétré par un grand nombre d'objets de haute énergie provenant de l'extérieur de l'appareil. Eu égard à ces résultats, le Tchad encourage la poursuite des recherches afin de recueillir les preuves suffisantes pour déterminer les responsabilités et les compensations aux victimes. Il est donc du ressort de la justice de faire son travail. Depuis notre dernière séance du mois d'août sur ce sujet (voir S/PV.7253), le Tchad note que des efforts ont été déployés par les parties en présence pour garantir la sécurité du site de l'accident et l'intégrité de la zone, en vue de la poursuite des recherches dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2166 (2014).

Ces avancées contrastent avec la situation politique et en matière de sécurité en Ukraine, notamment dans l'est, dans les régions de Donetsk et Lougansk. Malgré le plan de paix du Président Poroshenko lancé le 5 septembre, qui inclut un cessez-le-feu, nous sommes informés que ce cessez-le-feu est constamment violé sur le terrain, et que des victimes civiles et militaires sont enregistrées au quotidien. Nous saluons l'esprit de compromis du Gouvernement ukrainien à travers le vote par la Verkhovna Rada, le 16 septembre, d'un statut spécial donnant plus d'autonomie aux régions de Donetsk et de Lougansk, et d'une amnistie sous conditions pour les combattants engagés dans l'est.

Pour terminer, le Tchad exhorte les parties au conflit à la retenue et au calme pour rechercher une solution politique à la crise. Cette solution politique doit être trouvée à travers un dialogue direct et inclusif dans le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : En août, un grand nombre d'entre nous au sein du Conseil ont eu l'occasion de visiter le mémorial dédié aux victimes du vol MH17 de Malaysia Airlines, à l'aéroport international de Schiphol. Personne ne saurait oublier les témoignages puissants et poignants d'amour, de deuil et de nostalgie exprimés à l'égard de ceux qui ont péri, comme l'a dit le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, dans une guerre qui ne les concernait pas. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter une fois encore les sincères condoléances de mon pays aux familles des victimes aux Pays-Bas, en Malaisie, en Australie, en Indonésie, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, aux Philippines, en Nouvelle-Zélande et au Canada, qui ont perdu leurs proches dans le crash du vol MH17. Comme l'a dit le Premier Ministre néerlandais,

> « nous devons aux proches des victimes de faire tout ce qui est en notre pouvoir.pour faire toute la lumière sur les circonstances de cette tragédie, et traduire les responsables en justice ».

La résolution 2166 (2014), adoptée par le Conseil à la suite de cette tragédie, exige qu'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante soit menée. Elle exige en outre que les responsables de l'accident répondent de leurs actes. Nous devons faire en sorte que la résolution soit pleinement mise en œuvre. Il ne saurait y avoir d'impunité pour les auteurs de ce crime horrible.

La Lituanie se félicite des conclusions préliminaires de l'enquête indépendante menée sous la direction du Conseil néerlandais de la sûreté, à laquelle participent une douzaine de pays et d'organismes. L'Organisation de l'aviation civile internationale a été consultée pour veiller à ce que l'enquête se conforme strictement aux normes et pratiques internationales. Comme nous le savons, l'objectif de l'enquête – qui est toujours en cours – est d'établir les faits, dans le but de prévenir ce type d'accidents à l'avenir, et non pas de jeter le blâme ou de rejeter la responsabilité sur l'une ou l'autre des parties. Nous sommes entièrement d'accord sur le principe que toutes les tentatives cherchant à interférer avec l'enquête ou bien à influer ou à faire pression sur celle-ci sont inappropriées et totalement inacceptables. Les experts internationaux doivent être en mesure d'accomplir leur travail à l'abri de toute pression politique ou tentative d'influencer les résultats de l'enquête.

Nous ne comprenons pas pourquoi certains prétendent que l'enquête souffre d'un manque de transparence, de sélectivité et fait preuve de partialité. Les gouvernements démocratiquement élus des pays touchés ont la responsabilité particulière envers leurs citoyens et les familles des victimes d'établir la vérité. Nous avons pleinement confiance dans leur évaluation de l'enquête et leur détermination à poursuivre jusqu'à ce que justice soit rendue. Le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas et le représentant de l'Australie ont été on ne peut plus clairs à ce sujet.

Nous réaffirmons notre inquiétude concernant l'absence d'accès au site de l'accident, qui se trouve aux mains des insurgés prorusses. Or, le temps est compté. Ces groupes armés illégaux sont entièrement responsables de la réussite ou non de cette enquête, et doivent fournir un accès total, immédiat et sans entrave aux éléments de preuve et aux dépouilles qui se trouvent toujours sur le site.

Alors que la Russie essaie de jeter le doute sur l'intégrité de l'enquête, l'invasion rampante de l'Ukraine se poursuit. Près de 400 cas de violation du régime de cessez-le-feu par les insurgés ont été enregistrés depuis son entrée en vigueur. Comment les enquêteurs pourraient-ils retourner sur le site? Les situations de non-droit, les exécutions extrajudiciaires et les violations systématiques des droits de l'homme dans les zones contrôlées par les rebelles ne se comptent pas. Les convois russes d'aide traversent à leur guise les frontières d'un pays souverain. Nous sommes devenus si insensibles à de telles violations des frontières, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qu'il en est à peine rendu compte dans les médias. Des soldats russes combattent l'Ukraine sur le territoire ukrainien tandis que les personnes chargées d'enquêter sur leur mort font l'objet d'attaques et d'actes d'intimidation. Les mères de ces soldats nient la vérité sur les circonstances de leur mort.

La situation des Tatars de Crimée, pour qui la Crimée est le seul endroit qu'ils peuvent qualifier de foyer, continue de se détériorer. De plus en plus, ils sont poursuivis en justice, leurs maisons sont fouillées, leurs documents saisis, leurs dirigeants n'ont pas l'autorisation de rentrer chez eux, leur Mejlis saisi, leurs bureaux fermés, leurs biens confisqués. Alors que le Gouvernement ukrainien propose l'amnistie aux rebelles et une large autonomie aux régions orientales, les chefs autoproclamés de groupes armés illégaux insistent pour combattre jusqu'au bout.

Ce ne sont là que quelques vérités gênantes qui doivent être décelées au travers de l'écran de fumée des préoccupations russes concernant cette enquête.

Une guerre non déclarée contre l'État ukrainien, souverain, est à l'origine de la catastrophe du vol MH17. La responsabilité de la mort tragique de près de 300 passagers ainsi que des destructions, pertes en vies humaines et déplacements massifs de la population dans l'est de l'Ukraine incombe en dernier ressort à ceux qui, mus par la volonté dangereuse de redessiner les frontières de l'Europe moderne, continuent d'alimenter la guerre, en dépit du cessez-le-feu et des divers accords conclus.

Le peuple ukrainien, dont l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de son pays ne sont pas négociables, a le droit de décider de son avenir sans aucune ingérence étrangère. Les Ukrainiens ont fait un choix, et l'agression russe qui se poursuit ne fera que l'entériner.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, pour son exposé.

La destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17 le 17 juillet dans l'est de l'Ukraine est une tragédie qui a coûté la vie à 298 personnes. La Chine prend note du compte rendu préliminaire de l'enquête soumis le 9 septembre par le Conseil néerlandais de la sûreté. La Chine espère que, grâce à une enquête internationale indépendante, juste, objective et transparente, la vérité pourra être établie et la justice rendue pour les victimes et leurs proches, à bref délai. La Chine appelle les parties concernées à coopérer et coordonner leurs activités avec l'enquête conformément à la résolution pertinente du Conseil et à apporter des éléments de preuve objectifs, authentiques et vérifiables pour s'assurer que le résultat de l'enquête est crédible et résiste à tout examen minutieux. Les organismes internationaux spécialisés, telle l'Organisation de l'aviation civile internationale, doivent continuer de jouer un rôle essentiel dans cette enquête.

Objectivement, l'amélioration continue de la situation en Ukraine est propice au déroulement sans heurt de l'enquête internationale sur cet accident. La Chine se félicite de la récente signature, entre le Gouvernement ukrainien et les milices de l'est, de l'accord de cessez-le-feu de Minsk, qui correspond aux intérêts fondamentaux et à long terme du peuple ukrainien.

La Chine prend également acte de la loi récemment adoptée par le Parlement ukrainien accordant un statut spécial à la région orientale de l'Ukraine. La Chine espère que, dans la prochaine phase, les parties concernées poursuivront leurs efforts constructifs pour assurer l'application efficace de l'accord de cessez-le-feu de Minsk. Dans l'intervalle, un dialogue sans exclusive doit être engagé dans les meilleurs délais afin de parvenir à un règlement politique équilibré, durable et global qui tienne compte des intérêts communs des différents groupes ethniques et régions de l'Ukraine.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance d'urgence. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, pour son exposé relatif au rapport préliminaire sur l'enquête concernant l'accident du vol MH17 de la Malaysia Airlines, remis par le Conseil néerlandais de la sûreté.

Nous accueillons avec satisfaction la déclaration faite par le Ministre néerlandais des affaires étrangères, S. E. M. Frans Timmermans, et nous saluons l'important rôle de direction joué par son pays dans cette enquête. Nous saluons également la présence parmi nous de la Ministre australienne des affaires étrangères, S. E. Mme Julie Bishop, et du Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes, S. E. M. Jean Asselborn.

Nous prenons note des conclusions préliminaires de l'enquête. Nous considérons qu'il s'agit d'une étape importante pour la mise en œuvre de la résolution 2166 (2014). D'après le compte rendu, les dégâts observés à l'avant de l'avion semblent indiquer qu'il a été transpercé par des objets de grande taille et à forte intensité d'énergie depuis l'extérieur de l'appareil. Il ne fait maintenant pratiquement aucun doute qu'il a bel et bien été abattu.

Nous déplorons le fait que, deux mois après l'accident, les dépouilles des victimes n'ont pas toutes été récupérées. Nous félicitons néanmoins les enquêteurs présents sur le terrain d'avoir identifié la plupart des victimes. Nous espérons que tous les pays concernés continueront de coopérer dans le cadre de l'enquête pour faire en sorte que toutes les victimes soient récupérées, identifiées et rapatriées pour être inhumées comme il se doit.

Même si l'objectif de ce rapport n'était pas d'imputer la faute ou la responsabilité à une quelconque partie, il est important que les enquêtes pénales soient menées rapidement pour identifier les auteurs. Alors que nous attendons les conclusions finales de l'enquête, il est important que nous nous rappelions que les familles des 298 victimes attendent des enquêteurs et de l'ensemble de la communauté internationale qu'ils désignent les responsables et fassent en sorte qu'ils répondent de leurs actes, conformément au paragraphe 11 de la résolution 2166 (2014). À cet égard, nous nous félicitons de l'ouverture d'une enquête pénale par le Service du Procureur général des Pays-Bas en coopération étroite avec les autorités chargées des enquêtes et poursuites nationales concernées.

Je tiens à saluer la signature, le 5 septembre, du protocole de Minsk, sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et le cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine. Nous regrettons toutefois les violations du cessez-le-feu par les parties au conflit qui ne cessent d'être signalées. Outre leurs effets sur la sécurité, les droits de l'homme et la situation

humanitaire, les affrontements continuent d'entraver les travaux de l'équipe chargée de l'enquête, et rien ne peut garantir que toutes les preuves nécessaires seront retrouvées plus de deux mois après l'accident.

Dans le même ordre d'idées, nous regrettons qu'en raison de la reprise des affrontements, la vie d'observateurs de l'OSCE ait été mise en danger, lorsqu'ils ont été pris entre des tirs croisés et menacés par des séparatistes armés. Nous appelons donc de nouveau les parties concernées à cesser les hostilités conformément à cet accord et au paragraphe 7 de la résolution 2166 (2014), par lequel le Conseil exige la cessation immédiate de toutes les activités militaires, y compris celles menées par des groupes armés, dans le voisinage immédiat du lieu de l'accident pour que la sécurité et la protection de l'enquête internationale puissent être assurés.

Enfin, le Rwanda exhorte une nouvelle fois les séparatistes armés à déposer les armes, à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à coopérer de manière constructive avec le Gouvernement ukrainien qui, avec la loi offrant l'amnistie et l'autonomie de zones sous le contrôle de séparatistes, a montré sa volonté de trouver une solution politique à cette crise.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, pour son exposé instructif. Je remercie également les Ministres des affaires étrangères, M. Timmermans, Mme Bishop et M. Asselborn, de leur présence et de montrer ainsi l'importance de la question à l'examen.

Premièrement, au nom des États-Unis, nous voudrions une nouvelle fois adresser nos condoléances aux proches des victimes du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Nous n'avons pas la prétention de saisir la profondeur de leur tristesse, mais nous pleurons les vies de ceux qu'ils ont perdus.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour être mis au fait de l'enquête sur un crime qui a fauché brusquement de trop nombreuses vies. L'objectif de l'enquête est d'établir la vérité sur ce qui a abattu cet avion.

Pour que toute enquête soit crédible, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'elle doit être minutieuse, impartiale et professionnelle. L'Ukraine et l'ensemble de la communauté internationale ont fait appel au Conseil néerlandais de la sûreté car nous avons considéré qu'il était plus que capable de remplir ces critères. Le rapport préliminaire remis par le Conseil illustre son indépendance et son expertise. Dans ces conclusions, présentées au Conseil de sécurité le 9 septembre, figure ce qui suit.

Premièrement, l'aéronef a été abattu par « un nombre important d'objets propulsés à haute énergie provenant de l'extérieur de l'appareil » qui ont pénétré l'appareil. Deuxièmement, aucun avertissement moteur, alerte système ou message de détresse n'a été détecté. Troisièmement, les dégâts subis par l'appareil « ne correspondent à aucun mode de défaillance de l'appareil, de ses moteurs ou de ses systèmes ». Quatrièmement, selon le rapport, les seuls avions identifiés non loin du vol MH17 de la Malaysia Airlines étaient des appareils commerciaux.

Sur la base de ces conclusions préliminaires, l'on peut exclure que la chute du vol MH17 ait été causée par l'explosion d'une bombe à son bord. Ce n'est pas le cas. Les affirmations russes, selon lesquelles l'avion a été abattu par un avion de chasse ukrainien ne sont non plus appuyées par aucun élément de preuve dans le rapport. En outre, les photographies au sol montrent des dégâts qui correspondent à ce que l'on peut attendre d'un missile sol-air, mais pas aux dégâts occasionnés par un missile air-air de courte portée tiré par une ogive de plus petite taille.

Ces faits sont importants parce qu'ils contredisent la fiction propagée par la Russie. Les conclusions du Conseil néerlandais de la sûreté sont en revanche conformes aux preuves recueillies par un groupe de pays, notamment les États-Unis, selon lesquelles le vol MH17 a été abattu par un missile sol-air tiré depuis un territoire sous le contrôle des séparatistes appuyés par la Russie.

La Russie a demandé la convocation de la présente séance au prétexte d'être informée de l'état d'avancement de l'enquête. Le représentant de la Fédération de Russie a appelé aujourd'hui à ce qu'il appelle une « enquête objective et transparente ». Pourtant, dans son intervention ce jour, la Russie a montré clairement que sa véritable intention n'est pas d'en savoir plus sur l'enquête mais de la discréditer. La Russie veut jouer le rôle de l'enquêteur judiciaire aéronautique, mais ne peut s'en acquitter avec impartialité ou objectivité. Les séparatistes appuyés par la Russie ont refusé l'accès au site où s'est écrasé l'avion pendant des jours après

que le vol MH17 a été abattu. Les séparatistes appuyés par la Russie ont ensuite limité l'accès au site, après avoir initialement laissé des responsables extérieurs y accéder. Cela ne correspond pas à une enquête objective et transparente.

Aujourd'hui, le représentant de la Fédération de Russie s'est plaint des retards liés au traitement des enregistrements de vol. Pourtant, selon des conversations téléphoniques interceptées par le Gouvernement ukrainien, le commandant d'une unité séparatiste prorusse a dit aux employés d'un service local de secours publics que Moscou voulait retrouver les boîtes noires, et s'est adjoint l'appui de ces mêmes responsables locaux pour aider à retrouver les enregistreurs. Cela ne reflète pas la volonté de veiller à préserver l'inviolabilité des enregistrements que le représentant russe exprime aujourd'hui.

Le représentant russe déclare que le rapport ne contient aucune « information convaincante ». Pour être convaincu par des faits, il faut d'abord en prendre acte. Pour être convaincu par la vérité, il faut lui donner la possibilité d'émerger. L'on peut être convaincu si l'on affronte les faits tels qu'ils ont été établis et prouvés, et non tels qu'on aimerait qu'ils soient. L'heure est venue de permettre aux faits, tout désagréables soient-ils, d'être dévoilés; l'heure est venue de mettre un terme aux tentatives visant à saper la crédibilité d'une enquête minutieuse, impartiale et indépendante dont la communauté internationale n'a aucune raison de douter.

Les antécédents de la Russie ne lui permettent pas de jouer à l'enquêteur crédible ici. À maintes reprises, la Russie a induit le Conseil, son propre peuple et le monde en erreur quant à son appui aux groupes armés illégaux et à ses propres incursions militaires en Ukraine. Il suffit de lire les procès-verbaux des 24 séances précédentes du Conseil de sécurité consacrées aux actions russes en Ukraine. Il suffit de lire comment la Russie niait être en train d'armer et de former les séparatistes en Crimée, puis de la voir nier qu'elle avait déployé des troupes en Crimée. Il suffit de lire comment la Russie niait être en train d'armer et de former les séparatistes dans l'est de l'Ukraine, puis comment elle niait avoir déployé des contingents dans l'est de l'Ukraine.

Conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Ukraine a délégué au Conseil néerlandais de la sûreté la compétence nécessaire pour enquêter sur l'accident. Si la Russie dispose de preuves dont elle pense qu'elles peuvent aider à identifier ceux qui ont abattu le vol MH17, il lui incombe de partager ces informations avec les enquêteurs indépendants. De trop nombreuses vies ont été sacrifiées, et ce conflit dure depuis trop longtemps. Il est temps que la Russie mette fin à son intervention. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le cessez-le-feu et les accords signés à Minsk, lesquels visent la désescalade d'un conflit qui a déjà coûté la vie à environ 3 000 personnes. Nous appuyons pleinement un règlement politique négocié de cette crise, comme nous le répétons depuis que les actes d'incitation de la Russie ont donné le coup d'envoi de ce conflit.

Nous accueillons favorablement les informations selon lesquelles la Russie réduit ses contingents dans l'est de l'Ukraine, alors même que la Russie continue de nier que ses troupes aient jamais été dans cette région. Nous nous félicitons également des déclarations récentes de la Russie, dans lesquelles elle appuie le cessez-le-feu. Cela étant, nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que la crise dans l'est de l'Ukraine, tout comme l'occupation et l'annexion de la Crimée avant elle, est le fait de Moscou. Aucun pays ne devrait appuyer le morcellement de l'Ukraine souveraine et la distribution de ces morceaux aux agresseurs. L'intégrité territoriale de l'Ukraine n'est pas négociable.

L'Ukraine a fait montre d'une bonne foi remarquable en honorant ses engagements. Cette semaine, en dépit de l'agression que subit l'État aux mains des séparatistes et des forces russes, le Parlement ukrainien a adopté une législation accordant à certains districts de l'est de l'Ukraine un statut spécial, octroyant, entre autres, une plus grande autonomie et davantage de pouvoirs au plan économique à ces districts, ainsi que davantage de droits à la langue russe. C'est au tour de la Russie, à présent. La Russie doit immédiatement retirer toutes ses forces et ses équipements de l'Ukraine, y compris de la Crimée, et cesser toutes les formes d'appui et de formation aux groupes séparatistes. La Russie et les séparatistes qu'elle appuie doivent libérer tous les otages et les prisonniers. La Russie doit enfin fermer ses frontières pour empêcher le passage des vagues de soldats, de séparatistes, de chars, d'artillerie et autres machines de guerre. Elle doit laisser l'Ukraine contrôler ses propres frontières. La Russie et les groupes qu'elle appuie doivent créer des conditions qui permettent à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de s'acquitter de son mandat d'observation et de vérification.

Il est un impératif essentiel que nous devons rappeler, et qui nous ramène à la raison pour laquelle

nous sommes réunis aujourd'hui : la vérité. Le 17 juillet, 298 innocents ont été tués. La communauté internationale a identifié une commission d'enquête indépendante pour faire toute la vérité sur ce qui est arrivé au vol MH17. Aujourd'hui, nous nous faisons l'écho des États Membres pour réaffirmer notre plein appui à l'enquête menée par le Conseil néerlandais de la sûreté, et nous rejetons les efforts de la Russie pour la discréditer ou entraver ses progrès.

La prochaine étape visera à rendre la justice, et lorsque les responsables de ce crime atroce seront enfin identifiés, ils seront châtiés.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole à Dato Sri Anifah Aman, Ministre malaisien des affaires étrangères.

M. Aman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance et de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé sur les derniers développements en Ukraine.

Je salue la présence de mes collègues, S. E. Mme Julie Bishop, de l'Australie, S. E. M. Jean Asselborn, du Luxembourg, et S. E. M. Frans Timmermans, des Pays-Bas. Je remercie Mme Bishop de ses efforts inlassables afin que justice soit rendue pour les victimes et que leurs familles puissent faire leur deuil. Je voudrais également remercier M. Timmermans de son exposé très complet et du leadership assumé par les Pays-Bas dans le cadre de cette enquête internationale.

Au cours de ces derniers mois, nous et nos gouvernements avons travaillé en étroite coopération dans divers domaines, notamment pour récupérer et rapatrier les dépouilles des victimes et pour faire avancer l'enquête en cours sur la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines. J'espère que, dans les prochains jours, notre coopération se poursuivra afin de pouvoir faire toute la lumière sur ce tragique incident.

Je voudrais saisir la présente occasion pour exprimer ma compassion et mes condoléances les plus profondes et les plus sincères aux familles et aux proches de tous ceux qui ont perdu la vie à bord de cet avion maudit.

La destruction du vol MH17 met en exergue les conséquences tragiques qui émergent lorsqu'une situation se transforme en un conflit armé violent. À cet égard, la Malaisie accueille favorablement l'annonce de l'accord de cessez-le-feu obtenu le 5 septembre entre les parties concernées, notamment celles de l'est de l'Ukraine, où le vol MHI7 a été abattu et où son épave se trouve toujours, plus de deux mois après.

Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, dans son exposé, la situation sur le terrain reste fragile. À cet égard, la Malaisie exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une nouvelle escalade du conflit. La Malaisie renouvelle également l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles respectent l'accord de cessez-le-feu et qu'elles n'épargnent aucun effort pour œuvrer à une paix durable. La Malaisie estime qu'un cessez-le-feu durable, notamment dans l'est de l'Ukraine, est indispensable pour permettre une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur cet incident, comme l'exige le Conseil dans sa résolution 2166 (2014).

Dans le sillage immédiat de la destruction du vol MHI7, la Malaisie a clairement exprimé ses priorités. Il s'agissait principalement de garantir, premièrement, que les dépouilles des victimes puissent être récupérées; deuxièmement, que les données des enregistreurs phoniques et de paramètres du vol puissent être retrouvées; et, troisièmement, que les enquêteurs internationaux bénéficient en toute sécurité d'un accès au site où l'appareil s'est écrasé. Pour atteindre ces objectifs, la Malaisie a pris contact avec toutes les parties concernées. Pour la Malaisie, l'aspect humanitaire et humain était ce qui primait avant tout.

En conséquence, un accord a été conclu sur les trois priorités que je viens de citer. Jusqu'à présent, les deux premières assurances ont été mises à exécution. Malheureusement, il n'a pas encore été possible d'obtenir un accès coordonné et sans entrave au site de l'épave pour l'équipe internationale d'enquêteurs en raison de la poursuite des combats à l'endroit et aux abords du site de l'accident.

En ce qui concerne les efforts en cours pour identifier les dépouilles des victimes, ce sont jusqu'à présent, comme l'a déclaré tout à l'heure le Ministre néerlandais des affaires étrangères, 225 victimes sur 298 au total qui ont été identifiées. Sur les 43 victimes malaisiennes, 40 ont été identifiées et 35 ont été rapatriées en Malaisie.

À ce propos, je souhaite adresser les sincères remerciements de la population et du Gouvernement

malaysien aux autorités néerlandaises, qui ont permis que cela soit possible. À l'heure où nous parlons, des experts légistes s'emploient sans relâche au travail ingrat d'identification des dépouilles restantes, en vue de les rendre à leurs proches dès que possible.

La Malaisie se félicite du rapport préliminaire de l'équipe d'enquête internationale indépendante conduite par le Conseil néerlandais de la sûreté, qui est paru juste la semaine dernière. Entre autres choses, le rapport confirme que l'aéronef volait dans un espace aérien exempt de restriction, qu'il suivait sa trajectoire, et à l'altitude recommandée par les autorités de contrôle du trafic aérien. Le rapport confirme également que l'aéronef était en état de naviguer lors du départ. Rien n'indiquait un quelconque problème technique ou une intervention de l'équipage susceptible d'avoir contribué à l'accident en vol. Le rapport conclut également que l'aéronef a été atteint par un grand nombre d'objets à énergie élevée qui l'ont percé de l'extérieur, ce qui a provoqué sa désintégration en vol.

Nonobstant les conclusions du rapport, des questions d'importance cruciale demeurent encore sans réponse, dont les suivantes : qui est responsable de la destruction en vol de cet appareil? Que s'est-il passé exactement au moment où la communication entre le vol MH17 et les contrôleurs aériens a cessé abruptement à 13 h 20 le 17 juillet?

Eu égard à ces questions lancinantes, la Malaisie a envoyé la semaine dernière en Ukraine, en Russie et aux Pays-Bas une délégation de haut niveau conduite par son ministre de la défense afin de voir s'il était possible de ménager à l'équipe internationale d'enquête un accès sûr et sans entrave au site de l'accident. La Malaisie souhaite informer le Conseil qu'elle a obtenu de la part des Gouvernements ukrainien et russe l'engagement renouvelé qu'ils s'emploieraient à permettre un passage sûr vers le lieu de l'épave. Nous espérons que ces assurances se traduiront en actes dès que possible.

Le facteur temps est primordial. L'hiver qui approche pourrait gravement entraver les travaux de récupération et d'enquête. La Malaisie n'aura de cesse que justice soit faite. Il serait totalement inadmissible que les familles et les proches des victimes, qui ont connu la douleur inimaginable de la perte d'êtres chers, apprennent en plus que les responsables de cet acte n'auront peut-être pas à en répondre en raison de notre inaction. La communauté internationale doit aux familles des victimes et à leurs proches de veiller à ce que les responsables de ce crime odieux soient rapidement traduits en justice. Nous devons coopérer pleinement afin d'établir les responsabilités des auteurs de ce crime. Je réaffirme avec force l'importance de la transparence, de l'impartialité et de l'exhaustivité du processus d'enquête si l'on veut que la vérité puisse triompher.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner cette occasion de prendre part au débat sur une question d'une telle importance pour mon pays. J'aimerais également remercier le Secrétaire général adjoint, Jeffrey Feltman, et le Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Frans Timmermans, de leurs exposés.

Il y a eu deux mois avant-hier qu'une terrible tragédie survenue dans le ciel ukrainien a coûté la vie à quelque 300 personnes. Rien ne saurait calmer la douleur de cette perte terrible. Les mots de condoléances ne peuvent rien pour réconforter les familles et amis des victimes de la tragédie. Notre devoir est de trouver les auteurs du crime et de les obliger à rendre des comptes, au nom de la justice, et pour que d'autres tragédies de cet ordre ne se reproduisent plus jamais à l'avenir.

Dès le premier jour de la tragédie, l'Ukraine a fait la preuve de son ouverture et de son attachement à une coopération internationale transparente, ne laissant personne de côté, afin d'établir la véritable cause de l'accident de l'aéronef. Suite à l'adoption de la résolution 2166 (2014), dont l'Ukraine s'est portée coauteur, et compte tenu du fait que la grande majorité des victimes étaient citoyens néerlandais, nous avons transmis le droit d'enquête sur cet accident aérien au Conseil néerlandais de la sûreté. Ce faisant, nous avons contribué à assurer l'équité, l'objectivité et l'impartialité de l'enquête. Le Conseil néerlandais de la sûreté est assisté d'experts venus d'Australie, d'Indonésie, de Malaisie, d'Ukraine, du Royaume-Uni, des États-Unis, de Russie, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Agence européenne de la sécurité aérienne et d'autres parties concernées.

En outre, les autorités ukrainiennes pertinentes ont fourni le soutien nécessaire à la mission internationale afin de protéger l'enquête établie par un accord passé entre l'Ukraine et le Royaume des Pays-Bas, en vue de faciliter la récupération des dépouilles des victimes et de permettre la conduite de l'enquête prévue par la résolution 2166 (2014).

Contrairement à ce qu'a dit le représentant russe au sujet de la communication tardive des éléments et des négociations entre le Conseil et les centres de contrôle aérien en Ukraine, je tiens à rappeler au Conseil qu'une semaine après l'écrasement de l'avion, le 23 juillet, un groupe d'experts internationaux a eu accès à la transcription électronique et sur papier des négociations entre l'équipage de l'aéronef et le personnel des tours de contrôle de Lviv, Kiev et Dniepropetrovsk qui étaient intervenues dans le contrôle aérien de l'itinéraire de l'aéronef, ainsi que différents types de données provenant de radars. Il est très probable que l'Ambassadeur Churkin en ait fait état à la fin d'août. S'agissant de la demande supplémentaire formulée par les Pays-Bas, nous avons communiqué les éléments supplémentaires relatifs aux enregistrements des conversations entre l'équipage de l'avion et les contrôleurs aériens ukrainiens.

L'Ukraine reste résolue à ce que soient respectées les dispositions de la résolution 2166 (2014), et appelle au plein respect du cessez-le-feu et à la protection de la sécurité et de la sûreté des enquêteurs internationaux dans la zone jouxtant immédiatement le site de l'accident. Toutefois, les groupes armés illégaux qui contrôlent le site de l'épave compromettent les efforts des enquêteurs. Avant l'arrivée des enquêteurs internationaux sur le site de l'accident, la première fois, des activistes sous contrôle russe avaient déjà été à l'œuvre sur le site – pour, en quelque sorte, le débarrasser des preuves. Révéler la vérité, qui pouvait à l'évidence leur faire du tort, ainsi qu'à ceux qui les soutiennent, ne les intéressait pas.

Le rapport préliminaire du Conseil néerlandais de la sûreté établit que ce sont des facteurs externes qui ont causé l'accident du vol MH17. Cela ne fait que nous conforter dans notre conviction que l'avion assurant le vol MH17 a été abattu par un missile sol-air. Dans les tout premiers jours qui ont suivi la catastrophe, nous avons communiqué les éléments que nous avions recueillis prouvant que c'était un missile russe lancé par des mercenaires russes.

La Fédération de Russie continue d'envoyer de puissants systèmes de défense anti-aérienne en soutien aux activistes de l'est de l'Ukraine. Ces faits ont été maintes fois consignés non seulement par les services de renseignement ukrainiens, mais également par les services de renseignement d'autres pays. On a récemment fait état, notamment, de la réception par des activistes d'un lanceur de roquettes Pantsir blindé provenant de Russie et capable de frapper des cibles à une altitude de 15 kilomètres. Nous nous devons par conséquent de redire que la tragédie du vol MH17 ne se serait pas produite si des activistes n'avaient pas obtenu un accès à des armes russes perfectionnées, telles que des systèmes de défense anti-aérienne capables de toucher des cibles à haute altitude.

Malheureusement, la tragédie du vol MH17 n'a pas appris une leçon suffisante à la Russie. Moscou continue de nier qu'elle arme des terroristes avec des armes lourdes. Toutes les tentatives que fait la Russie pour se décharger de la responsabilité de cette terrible attaque sur des tiers ne résistent pas à l'examen. Les dirigeants russes persistent à répéter qu'il est nécessaire de mettre fin à l'effusion de sang, alors qu'ils continuent de contribuer à l'escalade du conflit en apportant leur appui aux terroristes, en envoyant des mercenaires et des contingents de l'armée régulière en Ukraine, en violant la frontière avec la Russie et en privant des contingents ukrainiens d'accès à leur propre territoire.

La Russie n'a mis en œuvre aucune des dispositions du protocole de Minsk du 5 septembre. Nous enregistrons au quotidien de nombreuses violations du cessez-le commises par les troupes russes et les militants qui sont sous le contrôle de Moscou. Au total, ils ont violé le cessez-le-feu et ont tiré sur les soldats et les civils ukrainiens 480 fois depuis le début de la trêve. En conséquence, 22 soldats ukrainiens ont été tués et 138 ont été blessés. La Russie continue de renforcer sa présence militaire le long de la frontière avec l'Ukraine, ainsi que dans le territoire temporairement occupé de la Crimée. Les tirs russes d'artillerie et de mortiers, en direction du territoire ukrainien, qui ont été notamment confirmés par les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, constituent désormais une menace quotidienne pour les soldats et les civils ukrainiens sur le terrain.

Par conséquent, nous demandons à la Russie et aux militants contrôlés par la Russie d'honorer leurs engagements, y compris ceux qu'ils ont pris au titre du protocole de Minsk, afin d'assurer l'accès de la mission internationale sur le site de l'accident et la sécurité des vols internationaux civils. Nous espérons que les résultats définitifs de l'enquête, dont nous ne nous doutons nullement de l'impartialité, permettront d'établir les causes réelles de cette catastrophe et d'identifier les auteurs de cet acte terroriste brutal, afin qu'ils soient traduits en justice.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Le Canada salue la publication du rapport préliminaire publié le 9 septembre par le Conseil néerlandais de la sûreté et félicite l'équipe d'enquêteurs, dont le travail a été exemplaire malgré les difficultés auxquelles ils se sont heurtés dans l'exécution de cette importante tâche. En effet, le rapport a été préparé malgré les efforts initiaux déployés par les insurgés appuyés par la Russie, lesquels contrôlaient la région où s'est écrasé l'avion, pour entraver l'enquête, et malgré un accès limité au site du crash en raison de la violence causée par les insurgés.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme nous le savons maintenant, l'enquête n'a trouvé aucun élément de preuve laissant croire à un problème relatif à l'avion ou à l'équipage avant la tragédie. Les conclusions de l'enquête concordent avec ce que nous soutenons, comme plusieurs de nos partenaires, depuis la tragédie du 17 juillet : l'avion a été détruit par un missile antiaérien, et ce suite à une augmentation du flot d'armes lourdes, y compris de lance-roquettes, en provenance de la Russie vers les régions de l'Ukraine contrôlées par les insurgés.

Cette tragédie n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des coûts du comportement irresponsable de la Russie en Ukraine, où plus de 3 000 personnes ont perdu la vie depuis que la violence provoquée par Moscou a éclaté en avril. Les gestes posés par la Russie en Ukraine minent les normes les plus élémentaires de la conduite internationale. Ils présentent une grave menace non seulement pour la sécurité en Europe de l'Est, mais aussi pour le système international fondé sur des règles.

La Fédération de Russie peut mettre fin à la tragédie que connaît actuellement l'Ukraine. Nous appuyons l'accord de cessez-le-feu conclu le 5 septembre et saluons les efforts déployés par le Gouvernement ukrainien pour donner suite à ses engagements et instaurer une paix durable. La Russie et les insurgés doivent commencer à agir de bonne foi et à en faire autant. La mission de l'équipe d'enquête sur le vol MH17 n'est pas encore terminée et nous attendons avec intérêt son rapport final, ainsi que la conclusion du travail mené également par l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le besoin d'obtenir des réponses, de faire respecter la justice et de respecter le deuil des proches des victimes, dont un Canadien, devrait unir tous les États Membres dans le soutien de ces efforts.

En juillet, nous avons joint notre voix à d'autres États en nous portant co-auteur de la résolution 2166 (2014). Aujourd'hui, nous exhortons encore une fois la Russie et les insurgés à permettre l'accès au site du crash de l'avion et nous réitérons la nécessité d'assurer que les responsables de la tragédie soient traduits en justice. Tandis que nous continuons à pleurer les victimes, le Canada se tient prêt à contribuer davantage à l'enquête.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Frans Timmermans, et le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de leurs exposés éclairants.

Plus de deux mois se sont écoulés depuis la chute de l'appareil affrété pour le vol MH17, qui a entraîné la disparition tragique de 298 personnes, dont quatre ressortissants allemands. Nous partageons le chagrin de ceux qui ont perdu des êtres chers et présentons nos plus sincères condoléances à nos amis aux Pays-Bas, en Malaisie, en Australie et dans tous les autres pays qui font le deuil de leurs citoyens.

Même si deux mois se sont écoulés, nous n'oublierons pas la destruction de l'avion affrété pour le vol MH17. En adoptant la résolution 2166 (2014), le Conseil a réagi et a fait passer un message clair, à savoir que nous devons établir les faits. Nous voulons savoir qui sont les auteurs de cet attentat. Nous devons les traduire en justice.

Nous félicitons les Pays-Bas d'avoir dirigé une enquête internationale exhaustive et associant toutes les parties sur la destruction de l'avion affrété pour le vol MH17. Le rapport préliminaire affirme clairement que l'avion ne s'est pas écrasé à la suite d'une défaillance technique ou d'une erreur humaine. Cependant, trop de questions restent sans réponse. Il est scandaleux que des groupes armés séparatistes continuent d'entraver les enquêtes sur le terrain et le rapatriement des dépouilles. Il s'agit d'une violation flagrante de la résolution 2166 (2014) et d'une insulte aux victimes et au Conseil. Toutes les parties ayant une influence sur le terrain doivent tout mettre en œuvre pour assurer le retour rapide des experts sur les lieux de l'accident.

Nous espérons que les dispositions du protocole de Minsk du 5 Septembre, en particulier le cessez-le-feu conclu de commun accord, permettra également d'améliorer la situation sur le site de l'accident. Cet

accord représente la meilleure occasion de mettre fin à l'effusion de sang, de lancer un processus politique et de trouver une solution politique au conflit. Ses éléments, d'une importance capitale, sont les suivants.

Premièrement, il faut assurer la sécurité de la frontière entre la Russie et l'Ukraine. Nous demandons à la Russie de mettre fin totalement et inconditionnellement à ses activités militaires sur ou visant le territoire ukrainien, d'arrêter le flux continu d'armes et de combattants à travers la frontière et de jouer un rôle constructif en vue de la stabilisation de l'Ukraine. Deuxièmement, nous appelons à la pleine réintégration de la région orientale de l'Ukraine dans les structures de l'État ukrainien, tout en autorisant une autonomie locale au titre de la loi ukrainienne. Troisièmement, nous demandons le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. À cet égard, je réitère notre condamnation de l'annexion illégale de la Crimée, que nous ne reconnaîtrons jamais.

L'Allemagne s'est engagée à soutenir l'Ukraine au cours de cette période difficile. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires au sein de l'Union européenne, du Groupe des Sept et de l'ONU, ainsi que de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui a joué un rôle essentiel en vue de désamorcer la crise. Nous sommes fermement convaincus que cette crise ne peut être réglée que politiquement, conformément au droit international et dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine. Tous les membres du Conseil sont tenus de faire respecter ces principes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, qu'il me soit permis de vous remercier au nom de ma délégation d'avoir convoqué cette importante séance. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé et saluer la présence des Ministres des affaires étrangères de l'Australie, du Luxembourg, de la Malaisie et des Pays-Bas.

Il y a près de deux mois, dans cette même salle, nous étions tous en deuil et nous rendions hommage aux victimes innocentes du crash de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17 (voir S/PV.7221). Nous avons présenté nos condoléances aux familles et amis qui ont perdu des êtres chers, et nous les avons soutenus dans leur douleur.

Aujourd'hui, cette douleur persiste et ceux qui sont en deuil aimeraient bien trouver un réconfort. La communauté internationale leur doit justice, et nous devons assurer les familles des victimes que nous sommes toujours à leurs côtés. Le Conseil de sécurité en particulier doit maintenir son appui et son engagement ferme en faveur de la mise en œuvre de la résolution 2166 (2014), en coopération avec tous les acteurs concernés.

L'Indonésie salue le rapport préliminaire relatif à l'enquête sur la tragédie du vol MH17 menée par le Conseil néerlandais de la sûreté, en collaboration avec d'autres équipes d'enquête. Nous appuyons l'objectif de l'enquête, qui est d'examiner les causes de l'accident et de prévenir des accidents similaires. Nous prenons également bonne note des conclusions selon lesquelles, au moment de l'accident, l'avion affrété pour le vol MH17 volait dans un espace aérien ne faisant pas l'objet de restrictions, au-dessus d'une zone réglementée tel qu'indiqué par la Direction de l'aéronautique, et était en état de navigation au moment du décollage, sans aucun problème technique.

Même si de nouveaux progrès en termes d'accès coordonné au site du crash par l'équipe internationale d'enquêteurs spécialisés dans la sûreté aérienne demeurent nécessaires, nous appuyons l'intention du Conseil néerlandais de la sûreté de procéder à une nouvelle enquête sur le site, s'il en a la possibilité. L'Indonésie est disposée à continuer d'apporter son assistance à l'enquête en cours, par l'intermédiaire de notre comité national de la sûreté des transports. À cet égard, nous insistons sur l'importance que l'enquête soit complète et approfondie, avec une attention toute particulière accordée à la transparence et à l'impartialité.

Nous savons que le rapport qui a été publié n'est qu'un rapport préliminaire, toutefois les premières conclusions font ressortir que « la carlingue de l'avion a été perforée par un grand nombre de projectiles à grande vitesse, qui ont pénétré depuis l'extérieur ». Manifestement, l'enquête doit se poursuivre. Il convient de souligner que les enquêteurs doivent avoir un accès sans restriction au site immédiat du crash et que leur sûreté et leur sécurité doivent être garanties. En conséquence, nous demandons la poursuite de l'enquête détaillée et approfondie sur le crash du vol MH17. Dans le même temps, nous demandons une nouvelle fois avec

insistance que les responsables de cette catastrophe rendent des comptes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Étant donné que nous avons demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui et qu'il y a eu toute une série d'assertions concernant la teneur de notre propre déclaration et la position de la Russie, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, certains orateurs ont affirmé que la Russie par sa déclaration d'aujourd'hui voulait mettre en doute l'enquête menée par le Conseil néerlandais de la sûreté, ce qui est parfaitement faux. L'on conviendra toutefois que le fait que le rapport préliminaire publié ne mentionne même pas la résolution 2166 (2014) est somme toute étrange. Le Conseil néerlandais de la sûreté, comme le Ministre néerlandais des affaires étrangères l'a dit très justement, a indiqué clairement et avec professionnalisme quel était l'objectif de son travail, à savoir empêcher qu'une telle situation ne se reproduise. Et c'est là un bon objectif. Néanmoins, soyons honnêtes. Certes ni moi, ni les membres, ne sommes des spécialistes, mais je crois que tout le monde ici sait déjà ce qu'il faut faire pour qu'une telle tragédie ne se reproduise pas. Il ne faut pas que des avions survolent des zones de conflit et il ne faut pas tirer sur des avions civils.

Toutefois, comme l'a dit à fort juste titre notre collègue allemand, il y a beaucoup d'autres questions qui restent en suspens, des questions importantes à nos yeux et qui sont énoncées dans le mandat de l'enquête menée par les Pays-Bas et dans la résolution 2166 (2014). Nous ne proposons pas d'annuler cette commission d'enquête et d'en convoquer une autre. Ce que nous voulons avant tout c'est pouvoir transmettre nos questions, et nous en avons tous, je crois, à cette commission. Nous allons continuer de travailler avec l'équipe d'enquêteurs et avec les autres structures internationales, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, dont plusieurs orateurs ont souligné le rôle essentiel, en complément de la résolution 2166 (2014). Mais nous allons aussi mettre à profit les possibilités offertes par l'ONU, comme le prévoit la résolution 2166 (2014).

Par ailleurs, je me vois aussi dans l'obligation d'évoquer toute une série de déclarations surprenantes qui ont été faites ce matin. Premièrement, mon collègue ukrainien a affirmé que les miliciens présents sur le site de la catastrophe ont essayé de dissimuler des preuves, et la représentante des États-Unis a quant à elle cité, chose étonnante, un milicien prorusse qui aurait déclaré que « Moscou voulait obtenir les boîtes noires de l'appareil ». Si tel était le cas, pourquoi celles-ci ont-elles atterri à Londres? Si des collègues veulent ainsi jouer sur les mots, je leur demanderais de respecter au moins la chronologie des événements. Deux ou trois jours après la catastrophe, les boîtes noires ont été transmises intactes aux représentants malaisiens, qui étaient présents sur le site de la catastrophe, lesquels les ont remises à Londres. Si Moscou avait vraiment voulu les boîtes noires, celles-ci auraient-elles été envoyées à Londres? La vérité c'est que nous devrions remercier les rebelles d'avoir gardé intactes les boîtes noires et de les avoir transférées aux experts qui sont actuellement en train de les examiner.

Les États-Unis ont aussi accusé la Russie d'avoir interdit l'accès au site du crash pendant 10 jours. Je crois que la délégation australienne pourra confirmer que cela n'est pas vrai. Dès l'adoption de la résolution 2166 (2014), la question de la sécurité dans la zone s'est posée, et le Président russe et les Premiers Ministres néerlandais et australien ont eu des échanges téléphoniques à ce propos. Au cours de ces conversations, la possibilité d'adopter une autre résolution du Conseil, garantissant la présence sur place d'individus chargés d'assurer la sécurité des enquêteurs, a été évoquée. D'ailleurs, avec nos collègues australiens, nous avons même présenté un projet de résolution en ce sens. Nous leur avons proposé d'être coauteurs du texte sans insister pour qu'il soit exclusivement le nôtre, et avons suggéré qu'il soit adopté le jour même. Mais l'Australie et les Pays-Bas en ont décidé autrement, et tel était leur droit. Ils ont décidé d'entamer des négociations avec la partie ukrainienne. Je ne sais pas pourquoi ces pourparlers se sont éternisés pendant 10 jours. Mais ces pays ont agi selon leur droit et c'est une affaire entre eux et l'Ukraine. La Russie, pour sa part, était prête à tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les enquêteurs internationaux arrivent rapidement sur le lieu du crash.

J'ai entendu également des questions au sujet de la sécurité. Une fois encore, les rebelles ont été accusés de tous les maux. Admettons que les rebelles contrôlaient la zone du site. Pourquoi alors y a-t-il eu des tirs dans cette zone? Le vrai problème c'est que le Gouvernement de Kiev a continué de vouloir s'emparer de la zone, en violation de la résolution 2166 (2014). D'ailleurs, à deux reprises, la Russie a tenté de stopper de telles

incursions sur le site du crash, afin d'en préserver toute l'intégrité. En juillet, alors que les menaces de Kiev se précisaient, nous avons soumis un projet de déclaration présidentielle aux membres du Conseil de sécurité dans lequel le Conseil appelait au respect de la résolution 2166 (2014). Mais pour une raison inconnue, plusieurs membres ont bloqué son adoption. Le 7 août, lorsque les autorités ukrainiennes ont annoncé qu'elles rompaient le cessez-le-feu, et ce, avec l'accord des pays chargés de l'enquête, nous avons de nouveau demandé la tenue d'une séance du Conseil et exigé le respect de la résolution 2166 (2014). Mais là encore, pour des raisons qui nous échappent, des membres du Conseil ont rejeté cette demande. Si les conditions de sécurité n'ont pas été respectées, ce n'est donc pas la faute de la Russie mais celle de ceux qui soutiennent les autorités de Kiev et leurs opérations militaires.

S'agissant de la question très grave des tirs essuyés il y a peu par les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il a été dit que les rebelles étaient à l'origine de ces tirs. Ce n'est pas vrai. Il y a eu deux tirs en provenance du nord, autrement dit des positions des forces armées ukrainiennes, et il se trouve que l'un de ces tirs a visé un poste-frontière contrôlé par les rebelles. Ces derniers n'ont quand même pas pu se tirer dessus!

Un autre problème a été évoqué, qui, selon moi, ne mérite pas d'être abordé au Conseil de sécurité, puisque nous ne sommes pas là pour discuter des différentes versions des événements. Toutefois comme plusieurs de mes collègues se sont laissés aller à livrer leur propre analyse, je dois bien en parler. Ainsi, mon collègue britannique a affirmé qu'un système de missiles Buk, transportant trois missiles au lieu de quatre, a été vu prenant la direction de la Russie, et que c'était avec ce système que l'on avait abattu l'avion de la Malaysia Airlines. De fait, ces images diffusées par les autorités de Kiev ont fait le tour du monde. Mais comment peut-on affirmer que ce système de missiles Buk se dirigeait vers la Russie? Sur ces images, on distingue en fait très clairement un panneau publicitaire qui indique que le système en question se trouvait très à l'ouest de la zone contrôlée par les miliciens, ce qui montre bien que les autorités de Kiev s'incriminent elles-mêmes lorsqu'elles prétendent qu'il s'agit du système de missiles qui a abattu l'avion, puisque cela revient à dire qu'elles ont lancé le missile.

Les autorités russes ont là encore publiquement fait remarquer cette anomalie, mais elles n'ont accusé personne. Nous avons posé des questions et demandé des clarifications, mais nous n'avons jamais accusé qui que ce soit directement. Nous avons juste dit qu'une enquête s'imposait. Certains collègues se sont hâtés de dire que l'enquête a montré que l'appareil a été abattu par un missile. Nous ne voyons rien de tel dans le rapport préliminaire qui, certes, parle de la présence de trois avions civils dans l'espace où volait l'appareil de la Malaysia Airlines, mais nous ne voyons aucune preuve qu'il n'y avait aucun avion militaire.

S'agissant de l'information donnée par notre ministère des affaires étrangères, nous nous demandons s'il y a jamais eu de contact entre le Conseil et les forces armées ukrainiennes. Nous ne savons pas. Peut-être, en vertu de ses règlements, le Conseil ne peut-il avoir de contact avec des officiers de l'armée, mais seulement avec des représentants civils. Dans ce cas, le Conseil de sécurité doit faire quelque chose pour élargir le champ d'investigation et faire en sorte que le Conseil néerlandais de la sûreté ait des contacts avec ceux qui peuvent répondre à ces questions.

En outre, s'agissant du fait que la version concernant la présence d'avions militaires n'a pas été retenue dans le rapport préliminaire, je rappelle que les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui ont vu les débris dès les tout premiers jours ont affirmé que même un amateur pouvait dire que l'appareil avait été abattu par un système air-air. Je ne suis pas spécialiste, mais c'est ce que les données indiquaient.

Maintenant, s'il faut parler des versions avancées dernièrement au Parlement allemand, une réponse à la question posée par un parlementaire a été donnée. La réponse était fondée sur des informations fournies par l'OTAN, qui avait affirmé qu'il peut s'agir d'un système de missiles antiaériens différent qui n'est pas utilisé par l'armée russe, mais qui l'est par l'armée ukrainienne. Une fois de plus, le Conseil de sécurité n'a pas a s'occuper des diverses hypothèses. Il est l'instance qui doit faciliter les enquêtes et apporter de la clarté et des réponses aux questions posées. Je répète : nous allons adresser nos questions au Conseil néerlandais de la sûreté en espérant qu'il y répondra de façon crédible et transparente, et que cette liste sera distribuée en tant que document du Conseil de sécurité.

Que le monde entier s'efforce, ensemble, de faire en sorte que toute la lumière soit faite sur ce tragique accident, sans aucune insinuation, suggestion, ou renvoi à des preuves qui n'ont pas été apportées. Si les membres

ne partagent pas les informations, ce qu'ils apportent n'est donc pas un témoignage oculaire, mais plutôt une fiction qui ne saurait servir de preuve appropriée pour l'enquête.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une nouvelle déclaration à titre national.

Je n'ai qu'une seule réponse à donner au représentant de la Fédération de Russie. La Russie est engagée dans des combats en Ukraine. La Russie a fourni de l'artillerie et des missiles sol-air aux séparatistes en Ukraine. Elle a formé les séparatistes à l'utilisation de ces missiles sol-air. Elle a envoyé des troupes en Ukraine. La Russie n'est aucunement en position de donner des conseils sur cette enquête, et ses professions de foi n'ont aucune crédibilité devant le Conseil, car sa version n'arrête pas d'évoluer depuis des mois.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Quand on assume la présidence, Madame la Présidente, on n'a pas le droit de porter un jugement sur la position de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité. La seconde partie de votre déclaration montre tout simplement que vous essayez de noyer le poisson. Je m'explique. Même si tout ce que vous venez de dire est vrai, cela n'a rien à voir avec l'enquête sur la chute de l'appareil. N'entrons pas dans d'autres considérations et insinuations d'ordre politique qui dépassent le champ de l'enquête, car nos opinions pourraient diverger à cet égard. Concentrons-nous sur l'enquête qui doit être menée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Lorsque nous avons appris que c'était la Russie qui avait pris l'initiative de convoquer la présente séance du Conseil de sécurité, nous nous sommes demandé pourquoi. Ayant entendu la même vielle rengaine de la part de la Russie aujourd'hui, qui nie toute implication dans le crime et jette le blâme sur tout le monde sauf sur elle-même, je ne peux que me rappeler le vieil adage qui dit qu'un esprit coupable n'est jamais en repos.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je pense que le fait que le représentant de la Fédération de Russie est venu au Conseil à maintes reprises et a dit des choses qui se sont avérées par la suite infondées est pertinent à l'heure où nous parlons de son attitude à l'égard de cette enquête. Je ne vais pas répéter tout ce que ma collègue des États-Unis a dit dans sa première déclaration, mais toutes les déclarations faites par l'Ambassadeur Churkin au Conseil sur le fait qu'il n'y avait pas de forces supplémentaires russes en Crimée juste avant l'annexion militaire de la Crimée, que l'est de l'Ukraine n'était pas fourni en armes, que les séparatistes de l'est de l'Ukraine n'étaient pas formés en Russie et qu'il n'y avait pas de troupes russes en Ukraine se sont avérées de fausses déclarations.

Toutefois, je voudrais revenir sur la question qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, à savoir l'enquête. L'Ambassadeur Churkin a déclaré à la presse le 10 septembre : « Je dois conclure qu'il n'y a pas eu de véritable enquête internationale ». Si cela n'est pas essayer de saper cette enquête crédible et indépendante, je ne sais ce que c'est.

La Présidente (*parle en anglais*) : La représentante de la Lituanie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : En écoutant les représentants des pays touchés, ce qui m'a frappé essentiellement, c'est que tous les pays touchés, qui ont perdu des ressortissants et dont la population attend que justice soit faite et le dernier mot dit, ont apporté leur plein appui à l'enquête dirigée par les Pays-Bas. Pas un seul pays n'a émis de doutes sur l'enquête ou affirmé que son intégrité est compromise. C'est pourquoi je trouve extrêmement surprenant que des pays directement concernés par l'enquête sont satisfaits du cours qu'elle prend, alors que quelqu'un qui n'est pas du tout concerné, ou qui n'est apparemment pas concerné, répand des doutes et met ouvertement en cause la crédibilité et l'intégrité de l'enquête. Cela éclaire un tant soit peu sur les véritables motivations de cette personne, mais je ne vais pas spéculer à leur sujet. Je crois qu'on doit très être prudents, pour dire les choses honnêtement, sur la façon dont nous menons le présent débat.

Au-delà de l'enquête, il y a des personnes qui ont existé; qui avaient des noms; il y a ceux qui ont perdu des êtres chers. Ils veulent de la clarté, ils veulent tirer un trait.. Ils veulent la justice. Entretenir la confusion et soutenir que l'enquête est compromise et qu'il faut une autre enquête et une assistance supplémentaire revient à blesser ces personnes et à susciter en eux le doute. Ce n'est pas ce que nous, au Conseil, devons permettre. Nous ne devrions pas ajouter à la peine de ceux qui ont déjà perdu un être cher.

Par conséquent, je pense que toute spéculation sur le processus et la crédibilité de l'enquête et toute tentative de soulever des questions supplémentaires et de créer d'autres structures, qui ne front qu'encombrer le processus, est, comme notre collègue allemand l'a dit en parlant d'autre chose, « une claque en pleine figure ». C'est une atteinte à la mémoire des personnes et au cours de la justice. Et la justice, à mon avis, c'est ce nous voulons tous dans cette affaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais juste répondre à la représentante de la Lituanie, et ensuite au représentant du Royaume-Uni.

Je ne comprends pas bien pourquoi la représentante de la Lituanie soulève cette question. Pourquoi la Russie ne devrait pas demander la convocation de la présente séance? Elle nous rend responsable de cet incident, puis quand nous posons des questions sur le cours de l'enquête, elle dit que c'est en quelque sorte insultant pour la mémoire des victimes. Il s'agit, à vrai dire, d'une forme d'extrême cynisme. Le meilleur moyen de rendre hommage à la mémoire des victimes, c'est de répondre à toutes les questions et de mener l'enquête conformément à la résolution 2166 (2014).

S'agissant de la déclaration faite par notre collègue anglais, l'une de ses plus belles approches est non de débattre de ce que nous disons au Conseil, mais plutôt d'interpréter ce que j'ai dit ou pu avoir dit à la presse quelque part. Mais examinons soigneusement ce qui a été dit au Conseil.

D'aucuns affirment que je n'aurais pas dit la vérité. Dans ce cas, prenez tous les procès-verbaux de nos séances, et voyons où je n'aurais pas dit vrai, parce que ce que mon collègue a dit à propos de mes déclarations est totalement faux.

La Présidente (*parle en anglais*) : La Ministre des affaires étrangères de l'Australie a demandé à prendre la parole pour faire une nouvelle déclaration.

Mme Bishop (Australie) (*parle en anglais*) : La Russie a demandé une enquête ouverte et transparente à laquelle elle participe. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que l'ONU était certaine que cette enquête était menée conformément aux directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale, les directives mêmes que la communauté internationale a élaborées avec soin pour assurer la plus grande objectivité.

Je signale que la résolution 2166 (2014) ne « crée » pas une enquête mais souligne la nécessité d'en ouvrir une, car c'est ce que la Convention de Chicago exige de manière automatique. Par la résolution 2166 (2014), le Conseil appuie cette enquête internationale indépendante. Nous avons exigé qu'elle soit intègre. Nous avons demandé un accès complet et sans entrave au site et un arrêt de la violence.

La Russie peut demander aux séparatistes de faire marche arrière afin que nous ayons accès au site. Alors, continuons notre tâche. Donnez accès au site aux enquêteurs indépendants. Les Pays-Bas, la Malaisie et l'Australie sont prêts à retourner sur le site, à réconforter les familles endeuillées et à permettre à l'enquête de suivre son cours. Cette enquête est en place; elle est indépendante. L'ONU le confirme, les autres pays concernés lui ont accordé leur appui. Nous appelons donc la Russie à permettre la poursuite de cette enquête en veillant au maintien du cessez-le-feu et en assurant que l'accès au site est sans danger.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous arrivons à la fin de cette séance sur une note positive. Je suis très heureux d'entendre la Ministre australienne des affaires étrangères dire que les experts sont prêts à revenir sur le site de l'accident. C'est effectivement ce que nous avons demandé aujourd'hui dans notre déclaration.

Mais la Ministre doit comprendre que la Russie – je l'ai déjà dit – a cherché à tout faire pour garantir la sécurité, mais si les forces de Kiev bombardent cette zone, nous disons que nous, le Conseil de sécurité, devons leur dire de cesser cela. Mais certains membres du Conseil de sécurité disent, « Non, nous ne pouvons pas demander aux autorités de Kiev d'arrêter

les bombardements ». Alors comment la Russie peut-elle assurer la sécurité dans de telles circonstances? Comment?

J'ai cité des exemples concrets de la façon dont, par deux fois, nous avons demandé que le Conseil de sécurité appelle les forces armées ukrainiennes à ne pas se rendre sur le site de l'accident. Mais le Conseil a refusé. La Russie fait tout son possible et use de ses contacts avec les représentants des Républiques populaires de Donetsk et Lougansk.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.